

# PROCES VERBAL

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 20 heures 09

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chivres (1 rue de la mairie), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 39

pouvoirs : 8

votants : 47

### Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny-le-Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint-Jean-de-Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Grosbois les Tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis M. DUBIEF Jack

1

### Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey-en-Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Saint-Jean-de-Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Saint Usage	M. MATHELIN Jean	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Samerey	M. GAUTHERON Anthony	Pouvoir à M. BRIOT Etienne
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis

	Mme GEOFFROY-DUPIN Géraildine	Pouvoir à M. DUBIEF Jack
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne

#### Délégués titulaires absents excusés :

Saint-Jean-de-Losne	Mme DUPARC Marie-Line
Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

#### Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Broin	M. JOINIE Marc
Charrey-sur-Saône	M. COLOMBET Sébastien
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

Le Président ouvre la séance.

Mme REVERDIAU : Je suis heureuse de vous accueillir dans notre village et à l'issue, nous vous offrons un verre de l'amitié. Je suis venue à 4 mandats de conseiller communautaire, et je souhaitais vous dire que celui-là, je l'ai beaucoup apprécié.

M. DELACOUR : Des flyers et affiches fournis par la Sous-Préfecture pour les élections sont à votre disposition.

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance.

M. Dominique JACOB est désigné à l'unanimité (47 POUR) secrétaire de séance.

M. DELACOUR : Je salue la présence de certains de nos agents : notre directeur financier Jean-Luc JACQUOT, et nos agents Mesdames Valérie MAZOYER et Mélody DODET dans le public.

Le Président indique les pouvoirs, suppléances et excuses des élus.

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2026

Le compte rendu du Conseil communautaire du 21 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité, par vote à main levée (46 POUR).

20h13 Arrivée de M. David HIEZ

## II. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question II.1. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président et au Bureau Communautaire

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

- Délégations au Président par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021
  - Passer toutes conventions, chartes et signer tous contrats prévus au budget jusqu'à 15 000 € HT annuels tant en recettes qu'en dépenses

N° et Date décision	Désignation
16-01-2026	Convention d'animation et de prestations pour le PAPI « Val de Saône et Côte viticole »
DP 01-2026	

- Solliciter l'attribution de toute subvention, auprès de toute personne morale de droit public ou privé,

N° et Date décision	Désignation
22-01-2026	Demande de subvention au titre de la DETR2026 pour le projet de travaux de rénovation énergétique et de toiture du siège communautaire
DP 02-2026	

- Délégations au Bureau communautaire du 09/02/2026 par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021 :
  - Q1 : TOURISME – Tarifs des prestations de l'Office du tourisme à compter du 24 février 2026
  - Q2 : TOURISME – Tarifs des Ports et Haltes fluviales à Seurre et Saint-Jean-de-Losne
  - Q3 : ENFANCE JEUNESSE FAMILLE– Actualisation des tarifs Enfance jeunesse pour les temps périscolaires, les mercredis et les temps extrascolaires
  - Q4 : TRI ET VALORISATION DES DECHETS– Signature du devis pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de remplacement (ajournée)

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires sont invités à prendre acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus :

- D'une part par M. le Président dans le cadre des délégations d'attributions qu'il a reçues par délibérations ;
- D'autre part par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il a reçue par délibération.

Les délégués communautaires prennent acte.

## Question II.2. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote des comptes financiers unique principal et annexes 2025

ANNEXE 1 : EXTRAIT DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 ET BUDGET VERT

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente Finances et Affaires générales

Vu l'article L2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu que les comptes financiers uniques (CFU) avaient vocation à être généralisés à compter de l'exercice 2026 (l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024),

Vu que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Vu l'article L1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les articles L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Président doit se retirer au moment du vote,

Considérant la délibération n° 22-2024 du 20 mars 2024, adoptant le règlement budgétaire financier du budget,

Considérant la délibération n° 02-2025 du 22 janvier 2025, présentant le rapport d'orientation budgétaire 2025,

Considérant la délibération n° 09-2025 du 22 janvier 2025, adoptant l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation destinés au budget principal 2025,

Considérant la délibération n° 10-2025 du 22 janvier 2025, adoptant l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation destinés au budget annexe SPA Office de Tourisme 2025,

Considérant la délibération n° 23-2025 du 26 mars 2025, adoptant les opérations d'équipements du budget primitif 2025 de la Communauté de communes Rives de Saône sur le Budget Principal,

Considérant la délibération n° 24-2025 du 26 mars 2025, fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2025,

Considérant la délibération n° 25-2025 du 26 mars 2025, arrêtant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025,

Considérant les délibérations n° 26-2025 et n°27-2025 du 26 mars 2025, adoptant les budgets primitifs 2025 de la Communauté de communes Rives de Saône, sur les budgets Principal et Annexes SPIC « gestion des déchets », « Prestations de Services », « Service public assainissement non collectif – SPANC », « ZAE Brazey-en-Plaine », « Office de Tourisme », « Service assainissement collectif », « Parking gardé » et « ZAE Seurre – route de Franche Comté »,

Considérant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes financiers uniques accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la production des comptes financiers uniques 2025 est conforme et n'appelle ni observation ni réserve,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant les délibérations n°36-2025, n°37-2025 et n°38-2025 du 23 avril 2025, admettant en créances non-valeur et prenant connaissance des créances éteintes portant sur les budgets Principal, SPIC « gestion des déchets » et « SPA Office de Tourisme »,

Considérant la délibération n°59-2025 du 17 septembre 2025, fixant les bases minimales de la CFE à partir du 1er janvier 2026,

Considérant les délibérations n°60-2025 et n°61-2025 du 17 septembre 2025, autorisant les placements financiers sur compte à terme portant sur les budgets annexes SPIC « gestion des déchets » et « Service assainissement collectif »,

Considérant les délibérations n°62-2025 et n°63-2025 du 17 septembre 2025, autorisant les acquisitions de parts sociales et adoptant la décision modificative N°1 portant sur le budget annexe SPIC « gestion des déchets »,

Considérant les délibérations n°64-2025 et n°65-2025 du 17 septembre 2025, autorisant les acquisitions de parts sociales et adoptant la décision modificative N°1 liée portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n° 77-2025 du 22 octobre 2025, adoptant la clôture du budget annexe « Parking gardé »,

Considérant la délibération n° 78-2025 du 22 octobre 2025, approuvant les modalités d'application des règles de provisionnement harmonisées des créances irrécouvrables portant sur l'ensemble des budgets,

---

Considérant la délibération n°85-2025 du 22 octobre 2025, adoptant la décision modificative N°2 relative à l'acquisition d'un véhicule, portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n°93-2025 du 12 novembre 2025 fixant les durées d'amortissement par nature de biens notamment de nouvelles catégories de biens amortissables pour le budget principal et les autres budgets annexes relevant de la M57,

Considérant les délibérations n°94-2025 et n°95-2025 du 12 novembre 2025, admettant en créances non-valeur et prenant connaissance des créances éteintes portant sur les budgets Principal et SPIC « gestion des déchets »,

Considérant les délibérations n°97-2025 et n°98-2025 du 12 novembre 2025 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2025 du budget annexe « Parking gardé »,

Considérant les délibérations n°99-2025 et n°98-2025 du 12 novembre 2025 adoptant la décision modificative N°3, suite à la clôture du budget annexe « Parking gardé », et portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n°103-2025 du 17 décembre 2025 adoptant la décision modificative N°4 relative à l'acquisition du réfectoire de Chamblanc portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n°109-2025 du 17 décembre 2025 adoptant la décision modificative N°1 relative à la régularisation du solde anormalement créditeur portant sur le budget « Service public assainissement non collectif – SPANC »,

Vu les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025 dressés conjointement et de manière concordante par le Comptable public et la Communauté de communes Rives de Saône,

Le CFU 2025 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Communauté de communes Rives de Saône entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

La détermination du résultat final de l'exercice 2025 pour les deux sections est la suivante :

<b>Résultat de clôture et résultat final de l'exercice 2025</b>									
Montants en €	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazey	ZAE Seurre	TOTAUX
<b>Section de fonctionnement</b>									
dépenses 2025	10 722 608,53	3 112 935,75	291 917,39	729 403,54	0,00	53 225,77	94 391,71	422 239,70	15 426 722,39
recettes 2025	11 460 478,02	3 202 098,02	282 645,65	718 449,18	57 000,00	50 454,33	94 530,10	422 332,20	16 287 987,50
<b>résultat d'exécution 2025</b>	<b>737 869,49</b>	<b>89 162,27</b>	<b>-9 271,74</b>	<b>-10 954,36</b>	<b>57 000,00</b>	<b>-2 771,44</b>	<b>138,39</b>	<b>92,50</b>	<b>861 265,11</b>
résultat reporté 2024	3 529 303,66	3 371 710,78	21 290,73	901 504,78	-390,04	2 952,65	72 113,62	1 141,02	7 899 627,20
<b>résultat de clôture 2025</b>	<b>4 267 173,15</b>	<b>3 460 873,05</b>	<b>12 018,99</b>	<b>890 550,42</b>	<b>56 609,96</b>	<b>181,21</b>	<b>72 252,01</b>	<b>1 233,52</b>	<b>8 760 892,31</b>
<b>Section d'investissement</b>									
dépenses 2025	1 464 787,40	739 293,64	5 241,73	570 515,44	57 000,00	0,00	94 221,48	520 528,44	3 451 588,13
recettes 2025	1 556 073,19	427 027,80	6 622,01	594 053,75	0,00	0,00	94 391,71	403 827,18	3 081 995,64
<b>résultat d'exécution 2025</b>	<b>91 285,79</b>	<b>-312 265,84</b>	<b>1 380,28</b>	<b>23 538,31</b>	<b>-57 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>170,23</b>	<b>-116 701,26</b>	<b>-369 592,49</b>
résultat reporté 2024	832 487,56	837 997,69	8 110,59	905 344,57	57 000,00	0,00	-66 473,71	121 172,82	2 695 639,52
<b>résultat de clôture 2025</b>	<b>923 773,35</b>	<b>525 731,85</b>	<b>9 490,87</b>	<b>928 882,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-66 303,48</b>	<b>4 471,56</b>	<b>2 326 047,03</b>
<b>résultat de clôture F et I 2025</b>	<b>5 190 946,50</b>	<b>3 986 604,90</b>	<b>21 509,86</b>	<b>1 819 433,30</b>	<b>56 609,96</b>	<b>181,21</b>	<b>5 948,53</b>	<b>5 705,08</b>	<b>11 086 939,34</b>
<b>RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>									
RAR dépenses 2025	1 037 115,73	323 555,08	1 260,39	103 430,13	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465 361,33
RAR recettes 2025	555 297,29	3 000,00	50,00	226 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	784 393,29
<b>solde des RAR 2025</b>	<b>-481 818,44</b>	<b>-320 555,08</b>	<b>-1 210,39</b>	<b>122 615,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-680 968,04</b>
<b>RESULTAT FINAL 2025</b>	<b>4 709 128,06</b>	<b>3 666 049,82</b>	<b>20 299,47</b>	<b>1 942 049,17</b>	<b>56 609,96</b>	<b>181,21</b>	<b>5 948,53</b>	<b>5 705,08</b>	<b>10 405 971,30</b>

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS :

### A. Les grands équilibres

L'exécution budgétaire de l'exercice 2025 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

L'épargne brute, appelée également « capacité d'autofinancement » s'élève à : 2 151 846.98 € soit 14.08 % des recettes réelles de fonctionnement (16,61 % en 2024).

A titre indicatif, la capacité de désendettement du budget principal 2025 s'élève à 2,53 années, en légère amélioration (2.85 années en 2024).

### CA Epargne brute 2025

Montants en €	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE Seurre	TOTAUX
Recettes réelles fonctionnement avec 002	14 777 290,98	6 473 205,87	303 936,38	1 499 036,97	0,00	53 406,98	72 422,24	1 141,02	23 180 440,44
Excédent / Déficit reporté (002)	3 529 303,66	3 371 710,78	21 290,73	901 504,78	-390,04	2 952,65	72 113,62	1 141,02	7 899 627,20
Recettes réelles fonctionnement sans 002	11 247 987,32	3 101 495,09	282 645,65	597 532,19	0,00	50 454,33	308,62	0,00	15 280 423,20
Dépenses réelles fonctionnement	9 728 725,36	2 755 350,56	286 469,98	288 195,79	390,04	53 225,77	0,00	16 608,76	13 128 966,26
<b>Epargne brute</b>	<b>1 519 261,96</b>	<b>346 144,53</b>	<b>-3 824,33</b>	<b>309 336,40</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 771,44</b>	<b>308,62</b>	<b>-16 608,76</b>	<b>2 151 846,98</b>
Rbrst du capital (dette-chap16)	320 154,42	0,00	0,00	155 764,71	0,00	0,00	0,00	100 000,00	575 919,13
<b>Epargne nette</b>	<b>1 199 107,54</b>	<b>346 144,53</b>	<b>-3 824,33</b>	<b>153 571,69</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 771,44</b>	<b>308,62</b>	<b>-116 608,76</b>	<b>1 575 927,85</b>

---

Sur l'évolution 2024-2025 tous budgets confondus en section de fonctionnement, il y a :

- Près de 90% de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2025 :
  - o dont chapitre 011 = environ 82% (pour mémoire réalisation 2024 = plus de 75%),
  - o dont chapitre 012 = environ 89 % (pour mémoire réalisation 2024 = plus de 99%),
  - o dont chapitre 65 = près de 93 % (pour mémoire réalisation 2024 = plus de 95%).La variation de la réalisation des dépenses de fonctionnement 2024-2025 s'élève à 3.19%.
  
- Près de 100% de taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2025 :  
La variation de la réalisation des recettes de fonctionnement 2024-2025 s'élève à 2%.

## Evolution tous budgets 2024-2025

Montants en €	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestation services	ZAE BEP	ZAE Seurre	TOTAUX
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>									
dépenses prévues 2025	11 944 627,11	3 428 892,83	334 352,73	835 738,75	0,00	68 202,65	107 391,71	607 342,20	17 326 547,98
dépenses CA 2025	10 722 608,53	3 112 935,75	291 917,39	729 403,54	0,00	53 225,77	94 391,71	422 239,70	15 426 722,39
<b>% réalisation dépenses 2025</b>	<b>89,77%</b>	<b>90,79%</b>	<b>87,31%</b>	<b>87,28%</b>	<b>0,00%</b>	<b>78,04%</b>	<b>87,89%</b>	<b>69,52%</b>	<b>89,04%</b>
dépenses CA 2024	10 490 989,85	2 906 764,66	267 929,82	678 719,16	762,00	61 714,80	135 733,00	406 486,57	14 949 099,86
<b>variation réalisation 2025/2024</b>	<b>231 618,68</b>	<b>206 171,09</b>	<b>23 987,57</b>	<b>50 684,38</b>	<b>-762,00</b>	<b>-8 489,03</b>	<b>-41 341,29</b>	<b>15 753,13</b>	<b>477 622,53</b>
	<b>2,21%</b>	<b>7,09%</b>	<b>8,95%</b>	<b>7,47%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-13,76%</b>	<b>-30,46%</b>	<b>3,88%</b>	<b>3,19%</b>
recettes prévues 2025	11 588 234,26	3 011 128,22	313 062,00	717 599,28	57 400,00	65 250,00	107 391,71	607 434,70	16 467 500,17
recettes CA 2025	11 460 478,02	3 202 098,02	282 645,65	718 449,18	57 000,00	50 454,33	94 530,10	422 332,20	16 287 987,50
<b>% réalisation recettes 2025</b>	<b>98,90%</b>	<b>106,34%</b>	<b>90,28%</b>	<b>100,12%</b>	<b>99,30%</b>	<b>77,32%</b>	<b>88,02%</b>	<b>69,53%</b>	<b>98,91%</b>
recettes CA 2024	11 227 877,46	3 235 719,45	228 886,35	669 944,81	0,00	62 673,89	137 183,71	406 606,94	15 968 892,61
<b>variation réalisation 2025/2024</b>	<b>232 600,56</b>	<b>-33 621,43</b>	<b>53 759,30</b>	<b>48 504,37</b>	<b>57 000,00</b>	<b>-12 219,56</b>	<b>-42 653,61</b>	<b>15 725,26</b>	<b>319 094,89</b>
	<b>2,07%</b>	<b>-1,04%</b>	<b>23,49%</b>	<b>7,24%</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>-19,50%</b>	<b>-31,09%</b>	<b>3,87%</b>	<b>2,00%</b>

Sur l'évolution 2024-2025 tous budgets confondus en section d'investissement, il y a :

- un taux de réalisation des dépenses d'investissement 2025 du budget Principal de 47% compte tenu des travaux de rénovation du siège et du périscolaire de Saint-Seine-en-Bâche non achevés, de l'acquisition du réfectoire de Chamblanc prévue début 2026 et des travaux électriques au port de Seurre non achevés,
- un taux de réalisation des dépenses d'investissement 2025 du budget Spic Déchets de 51 % compte tenu notamment de l'acquisition d'un camion benne qui interviendra fin 2026,
- un taux de réalisation des dépenses d'investissement 2025 du budget Assainissement collectif de 71 % compte tenu notamment des travaux non achevés des extensions de réseau d'eau usée et de l'étude en cours de recollement en classe A des réseaux d'assainissement.

Montants en €	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestation services	ZAE BEP	ZAE Seurre	TOTAUX
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>									
dépenses prévues 2025	3 105 633,58	1 454 763,60	17 003,81	808 677,77	57 000,00	0,00	107 391,71	705 630,94	6 256 101,41
dépenses CA 2025	1 464 787,40	739 293,64	5 241,73	570 515,44	57 000,00	0,00	94 221,48	520 528,44	3 451 588,13
<b>% réalisation dépenses 2025</b>	<b>47,17%</b>	<b>50,82%</b>	<b>30,83%</b>	<b>70,55%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>87,74%</b>	<b>73,77%</b>	<b>55,17%</b>
dépenses CA 2024	2 475 448,66	236 775,46	6 919,29	477 199,78	0,00	0,00	114 004,71	503 827,18	3 814 175,08
<b>variation réalisation 2025/2024</b>	<b>-1 010 661,26</b>	<b>502 518,18</b>	<b>-1 677,56</b>	<b>93 315,66</b>	<b>57 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 783,23</b>	<b>16 701,26</b>	<b>-362 586,95</b>
	<b>-40,83%</b>	<b>212,23%</b>	<b>-24,24%</b>	<b>19,55%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,31%</b>	<b>-9,51%</b>
recettes prévues 2025	2 344 608,90	617 481,38	8 893,22	805 248,60	0,00	0,00	173 865,42	584 458,12	4 534 555,64
recettes CA 2025	1 556 073,19	427 027,80	6 622,01	594 053,75	0,00	0,00	94 391,71	403 827,18	3 081 995,64
<b>% réalisation recettes 2025</b>	<b>66,37%</b>	<b>69,16%</b>	<b>74,46%</b>	<b>73,77%</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0,00%</b>	<b>54,29%</b>	<b>69,09%</b>	<b>67,97%</b>
recettes CA 2024	2 560 559,40	444 881,08	13 490,91	526 376,12	762,00	0,00	135 733,00	402 231,55	4 084 034,06
<b>variation réalisation 2025/2024</b>	<b>-1 004 486,21</b>	<b>-17 853,28</b>	<b>-6 868,90</b>	<b>67 677,63</b>	<b>-762,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-41 341,29</b>	<b>1 595,63</b>	<b>-1 002 038,42</b>
	<b>-39,23%</b>	<b>-4,01%</b>	<b>-50,92%</b>	<b>12,86%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-30,46%</b>	<b>0,40%</b>	<b>-24,54%</b>

## B. Présentation synthétique des comptes financiers uniques 2025 :

L'ensemble des comptes financiers uniques 2025 (CFU 2025) en vue détaillées est présenté en annexe.

## C. Focus sur les résultats d'exploitation de l'Espace aquatique Fernand Bonnin :

L'espace aquatique Fernand-Bonnin, géré en régie par la Communauté de Communes Rives de Saône, a accueilli le public du 8 mai au 21 septembre 2025. Les chiffres clés sont les suivants :

Fréquentation et Publics :

- 31 753 entrées en 2025 (contre 32 987 en 2024), dont :
  - o 24 782 usagers grand public (71,7 % d'entrées individuelles, 69,8 % issus du département 21).
  - o 4 592 élèves (scolaires), 956 entrées accueils de loisirs, et 356 entrées clubs et associations.
- Top 3 des communes : Seurre (1 800 entrées), Beaune (1 688), Dijon (1 178).
- Pic de fréquentation : 962 entrées en août, avec un pic instantané de 640 usagers simultanés.

Bilan énergétique :

- Électricité : 242 980 kWh (-16 % vs 2024), grâce à une meilleure gestion des équipements.
- Eau : 13 401 m<sup>3</sup> (nappe) et 1 105 m<sup>3</sup> (réseau), avec une réduction de 19 % par rapport à 2024.
- Gaz : 1 468 m<sup>3</sup> (+10 % vs 2024), partiellement compensés par l'utilisation d'échangeurs solaires.

Résultats d'exercice au 07.11.2025 (1):

Fonctionnement (euros)	2024	2025 (au 07/11/2025)
Fluides	76 104 €	55 216 €
Entretien / maintenance	118 479 €	128 425 €
Communication	11 075 €	6 264 €
Exploitation	152 174 €	145 494 €
Transport	16 330 €	13 445 €
Charges liées aux ventes (remboursement MNS)		8 697 €
Administratif	60 566 €	48 678 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>434 729 €</b>	<b>406 219 €</b>

	2024	2025
Ventes	119 813 €	114 611 €
Locations diverses (2)	2 200 €	5 301 €
Participations diverses	2 249 €	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>124 262 €</b>	<b>119 912 €</b>

(1) : données au 7/11/25 non définitives (salaires, fluides, autres). Sans doute un atterrissage près de 435K€.

(2) : les locations de la piscine par les collèges sont imputées en locations diverses à partir de 2025 (en « participations diverses » en 2024).

NB : les dépenses salariales liées aux fonctions supports (RH, finances, COM etc.) ne sont pas imputées pour une estimation initiale en 2024 de 5K€.

Excédents / déficits de fonctionnements	2024	2025
Épargne brute	-310 467 €	-286 307 €
AMO sur l'investissement	-158 827 €	-225 698 €
Reprise de subventions	31 613 €	59 997 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>-437 680 €</b>	<b>-452 008 €</b>

En conclusion, la saison 2025 confirme l'attractivité locale de l'équipement, avec une fréquentation stable, une meilleure efficacité horaire (40,5 usagers/heure contre 38,1 en 2024) et un maintien du déficit de l'équipement.

Mme GILARDET : Le compte financier unique est dressé conjointement entre la collectivité et le comptable public. Je vous confirme, les deux sont concordants, sinon je ne vous l'aurais pas présenté. Sur le principal, on finit à 738 000 € alors que je vous rappelle que nous vous avons présenté un budget primitif avec un déficit de 300 000 €. C'est grâce à des économies ou à la non-utilisation sur le chapitre 011 et le chapitre 012. Les puristes nous ont fait remarquer que le résultat reporté sur le budget principal était différent de l'année dernière. La différence provient de la clôture du budget annexe Parking gardé qui est reporté sur le principal. Sur les déchets, on observe que le résultat d'exécution est à 89 000 € donc l'augmentation de la redevance incitative a été bénéfique. Sur l'assainissement collectif, heureusement que nous avons du report, mais vous voyez qu'on le grignote. Nous avons convenu avec la Vice-présidente que nous devons revoir les tarifs, mais à la fin de la convergence tarifaire. Sur le budget principal, la capacité de désendettement est de 2,3 années ce qui est très sain, c'est en amélioration. Sur les taux de réalisation, je vous dis toujours que si on est à + 10% ou - 10% c'est bien, mais ce serait bien qu'on fasse encore mieux. On finit avec un taux de réalisation de 90% mais notre objectif est d'ajuster au plus près de nos inscriptions. On y travaille, vous verrez qu'on a baissé sur le chapitre 012 par rapport au budget primitif 2025 pour essayer d'être au plus juste. Vu qu'on serre les boulons et qu'on va au plus proche du taux de réalisation, il est possible qu'on doive procéder à des décisions modificatives mais au moins, on ne monopolise pas de l'argent sur quelque chose qui n'est pas utilisé. Sur la section d'investissement, nous n'avons pas le même objectif car il y a des obligations d'inscriptions, comme pour la rénovation du COSEC ou l'ALSH de Brazey même si cela ne sort pas de terre. C'est pourquoi, on peut avoir des réalisations inférieures. Et nous avons obtenu la certification, tout est bien conforme avec la Trésorerie.

*M. DELACOUR quitte la séance. La présidence de séance est assurée par M. Alain BECQUET, 1<sup>er</sup> Vice-président.*

Mme GILARDET : J'ai oublié, ne soyez pas surpris, vous n'avez pas les papiers à signer après la délibération. La délibération fait foi, nous n'avons plus besoin de le faire.

12

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 du Budget PRINCIPAL :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

**Résultat du vote à main levée**

**Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47**

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 GESTION DES DECHETS :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

**Résultat du vote à main levée**

**Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47**

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

**Résultat du vote à main levée**

**Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47**

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 OFFICE DE TOURISME :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 PRESTATION DE SERVICE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ZAE BRAZEY-EN-PLAINE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ZAE SEURRE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 47

*M. DELACOUR revient dans la salle et reprend la présidence de séance.*

M. BECQUART : On peut applaudir le service financier, car on a obtenu la certification des comptes.

M. DELACOUR : Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité, c'est une marque de confiance.

#### **Question II.3. DECISIONS BUDGETAIRES - Budget primitif 2026 Principal : Opérations d'équipement 2026**

*Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales*

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,

Vu la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la section d'investissement du budget général est votée au niveau du chapitre d'opérations d'équipement individualisées,

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2025 du budget principal et ses budgets annexes,

Considérant la délibération n°02-2026 du 21 janvier 2026 prenant acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026,

Considérant la délibération n°03-2026 du 21 janvier 2026 portant ouverture de crédits par anticipation pour les opérations suivantes :

Chapitre / Compte	Désignation & opérations	Montants à prévoir
Chapitre 21 / compte 2141 - Construction sur sol d'autrui : bâtiments publics	Fabrication et pose de l'enseigne de l'accueil de Saint Seine en Bâche pour l'inauguration du bâtiment le 30/01/2026	<b>1 184 € TTC</b>
Chapitre 21 / compte 2185 - Informatique	Achat de 2 ordinateurs portables + pack accessoires	<b>4 000 € TTC</b>

Et ayant une incidence sur le budget 2026,

Les dépenses et recettes prévisionnelles d'équipements 2026 sont retracées en opérations distinctes comme suit :

<b>opération 112 - Equipements liés à l'enfance jeunesse</b>	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>1 035 715,23 €</b>
<b>dont:</b>	
<b>2031-études et recherches</b>	
ingénierie projet périscolaire Brazey en Plaine	338 256,00 €
<b>21313-construction bâtiments sociaux et médico-sociaux</b>	
acquisition bâtiment Chamblanc	350 000,00 €
<b>21351-installations générales, bâtiments publics</b>	
pergolas pour 2 crèches, installation climatisation périsco Seurre, insonorisation salles, changement dalles terrasse	15 840,00 €
2141-installation générales sur bâtiments publics	
pergolas crèche St Usage	3 400,00 €
<b>21828-autre matériel de transport</b>	
achat véhicule électrique relais petite enfance	27 203,40 €
<b>21838-autres matériels informatiques</b>	
équipement matériel informatique et photo numérique: ateliers pédagogiques, équipement informatique (écrans ordinateurs- mallette transport PC 5 portables), ateliers numériques	3 000,00 €
<b>21848-autres matériel et mobiliers</b>	
meubles de changes avec éviers intégrés divers sites périscolaires	7 500,00 €
acquisition mobilier et matériel pour bâtiment Chamblanc	24 168,00 €
<b>2188-autres immobilisations corporelles</b>	
petits vélos, matériels jeux en plein air, équipement de restauration, équipements ludiques etc.	41 975,75 €
<b>2314-constructio sur sol d'autrui</b>	
réhabilitation presbytère de St Seine en Bâche (fin du projet)	222 717,26 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>454 442,29 €</b>

14

<b>opération 113 - Equipements culturels</b>	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>17 550,00 €</b>
<b>dont:</b>	
<b>21838-autre matériel informatique</b>	
achat parc MAO	800,00 €
<b>2188-autres immobilisations corporelles</b>	
Basse, piano, guitare , projet orchestre etc.	16 750,00 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>- €</b>

opération 114 - Equipements sportifs et de loisirs	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>262 457,84 €</b>
<b>dont:</b>	
<b>21351-installations générales</b>	
AMO rénovation COSEC	17 928,00 €
<b>217321-construction immeuble de rapport (mise à disposition)</b>	
travaux acoustiques piscine	72 000,00 €
<b>21848-autres mobiliers</b>	
remplacement mobilier vétuste salle de sport COSEC (frigo, micro-onde etc.)	3 300,00 €
<b>2188-autres immobilisations corporelles</b>	
achat monobrosses piscine, matériel de sécurité groupes kayak	1 845,86 €
<b>2313-constructions en cours</b>	
solde ingénierie piscine (AMO, MOE)	34 583,98 €
<b>2314-construction sur sol d'autrui</b>	
MOE+études travaux Cosec	132 000,00 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>90 515,00 €</b>

opération 118 - Equipements touristiques	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>4 862,24 €</b>
<b>dont:</b>	
<b>2145-construction sur sol d'autrui</b>	
Sentiers, création d'une passerelle de franchissement sentier de la Bauche	2 550,00 €
<b>2188-autres immobilisations corporelles</b>	
renouvellement banderoles+chiliennes+flying banners	1 500,00 €
mise à jour de la signalétique	200,00 €
stands Bourgogne Riviera	612,24 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>- €</b>

opération 119 - Equipements portuaires (budget HT)	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>120 494,14 €</b>
<b>dont:</b>	
<b>2138-autres constructions</b>	
Fourniture & Pose distributeur GO et SP avec châssis pour automate	14 000,00 €
<b>2145-construction sur sol d'autrui</b>	
aménagement ponton VNF-St Jean de Losne (vers Esplanade)	13 519,00 €
abri bacs derrière Esplanade pour ponton VNF_VR011225	8 000,00 €
remplacement éclairage Port Seurre, panneaux informations, mise en conformité électricité du port etc.	68 606,47 €
changement chaudière capitainerie pour une PAC	10 000,00 €
<b>2188-autres immobilisations corporelles</b>	
Fixations panneaux signalétiques port+station+mise à jour tarifs dans panneau	6 007,67 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>1 400,00 €</b>

opération 120-Autres équipements	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>473 456,31 €</b>
<b>dont:</b>	
<b>21318-construction autres bâtiments publics</b>	
Travaux rénovation énergétique siège Seurre	73 314,80 €
<b>21351-installations générales</b>	
projet photovoltaïque construction centrale solaire PV, travaux siège	286 000,00 €
<b>2152-installation de voirie</b>	
aménagement voie bleue signalétique services et points d'intérêts	20 000,00 €
<b>2158-autres matériels techniques</b>	
achat tondeuse autoportée avec broyeur	50 000,00 €
<b>21838-matériel informatique</b>	
renouvellement de 8 ordinateurs portables (rotation 20% sur 5 ans)	17 000,00 €
<b>21848-autres mobiliers</b>	
Fauteuils et bureaux divers sites	4 000,00 €
<b>2185-matériel de téléphonie</b>	
Renouvellement de 30% du parc des tel mobiles	2 947,00 €
<b>2188-autres immobilisations corporelles</b>	
Aménagements voie bleue 2 box vélos cyclotourisme	10 000,00 €
Enseignes, signalétiques	8 000,00 €
Achat Mange-debout x 4 + housse	1 600,00 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>30 500,00 €</b>

opération 121-Equipements hydrauliques	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>dont:</b>	
Etude digue Trouhans	5 000,00 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>- €</b>

autres investissements sans opération	
<b>Total des investissements 2026</b>	<b>162 000,00 €</b>
<b>dont:</b>	
<b>2041412-subventions d'équipements versées communes</b>	
Fonds de concours exceptionnel city stade Samerey	4 000,00 €
<b>20422-subventions d'équipements bâtiments</b>	
aides réno	98 000,00 €
aides façades	20 000,00 €
aides aux travaux d'habitat	30 000,00 €
aides aux entreprises	10 000,00 €
<b>Total des recettes attendues 2026</b>	<b>- €</b>

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 02 février 2026,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les inscriptions budgétaires au budget primitif principal 2026, en section d'investissement par opération d'équipement individualisées n°112 à n°121.

Mme GILARDET : Avant de parler de budget, on détermine les investissements, nos taxes et ensuite la construction de nos budgets. On commence donc par les opérations d'équipement. Pour le matériel informatique, nous sommes sur un maximum, nous travaillons à une négociation.

M. CHAPUIS : Pour la tondeuse, est ce qu'il y a un broyeur intégré ? Car c'est juste pour du bon matériel professionnel.

M. DELACOUR : Oui, ce sera un matériel professionnel.

M. PERRIN : Par rapport au fonds de concours, bien que le dossier de la commune corresponde aux critères, cette dernière n'augmente pas ses impôts depuis 5 ans, elle est en dessous de la strate moyenne d'au moins 20%, je trouve que demander un fond de concours... Moi je ne me le permettrais pas.

Mme GILARDET : Sa demande entre dans le règlement, la commission ne se prononce que là-dessus. On votera en temps voulu.

M. DELACOUR : Cette remarque sera notée au compte rendu. Le maire de Samerey ne peut pas répondre à ton intervention.

M. PERRIN : D'autant que ce sont des communes qui ont bénéficié d'un périscolaire qui aurait pu être construit avec le pôle scolaire. Ca me reste en travers de la gorge. C'est facile de faire payer la collectivité, car c'est tout le monde qui paie. Sans faire faire d'efforts aux habitants de la commune. C'est une commune qui a le plus gros revenu par habitant.

M. DELACOUR : Il y avait un sujet, mais je pense qu'il est clos par rapport au SIVOS. Nous avons fait ce que nous devons faire en payant l'accueil périscolaire, mais je ne suis pas là pour en juger.

Mme THURILLAT : Je souhaitais intervenir sur les montants qui nous ont été distribués sur les communes, apparemment les plus riches. Je suis désolée mais on n'est pas les plus riches. Les 26 000 € de pylône, on ne les touche pas. C'est le syndicat des eaux qui perçoit cette somme. La commune de Bagnot n'a pas 26 000 € de pylônes.

M. PERRIN : Je n'ai jamais dit que Bagnot était dans les communes les plus riches. J'ai toujours défendu les communes qui touchaient des sommes par rapport aux autoroutes car ces communes-là sont perdantes. Par contre, ceux qui ont beaucoup de revenus autres que les autoroutes, ce sont des communes vraiment gagnantes. Alors que par contre, des communes comme Chivres, elles n'ont pas 50 € de revenus par habitant. Il faut regarder les ressources des communes.

M. BECQUART : J'en ai un peu le ras le bol d'entendre Pagny-le-Château, Pagny-le-Château, commune riche, commune riche, commune riche. Il ne faut pas oublier qu'on a quand même un maire qui s'est battu pendant 25 ans pour le Technoport et on récupère le fruit de son travail. Et sur le bois, sur les 6 dernières années, le bénéfice est de - 1 800 €. Il vaut mieux cultiver du maïs.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 46

#### Question II.4. FISCALITE – Vote des taux de fiscalité directe locale 2026.

*Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales*

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B,

Vu les lois de finances successives de 2021 à 2026 et notamment l'impact de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),

Considérant la délibération n°02-2026 du 21 janvier 2026 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

Considérant la délibération n°59-2025 du 17 septembre 2025 approuvant les nouveaux montants de base minimums de cotisations foncières des entreprises (CFE) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant la délibération précédente du 18 février 2026 portant sur les opérations d'équipement individualisées et opérations non individualisées en opération à inscrire au budget primitif 2026,

Considérant que la Communauté de communes Rives de Saône entend poursuivre son programme d'équipements publics en faveur de la population et considérant la nécessité de maintenir en état de bon fonctionnement et de mise en conformité les différentes structures communautaires par des investissements,

Considérant la disparition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, et par voie de conséquence celle du pouvoir de taux sur cet impôt,

Considérant la hausse des résultats cumulés, de fonctionnement et d'investissement 2025,

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2026 comme suit :

Impôts	2022	2023	2024	2025	2026
TFB	2,44	2,68	2,81	2,88	2,88
		+ 0,24	+ 0,13	+ 0,07	0,00
		+ 9,8%	+ 4,9%	+ 2,5%	0,00%
TFNB	2,98	3,28	3,44	3,53	3,53
		+ 0,3	+ 0,16	+ 0,09	0,00
		+ 10,1%	+ 4,9%	+ 2,6%	0,00%
TH	9,55	10,51	11,04	11,32	11,32
		+ 0,96	+ 0,53	+ 0,28	0,00
		+ 10,1%	+ 5%	+ 2,5%	0,00%
CFE	22,9	24,61	25,84	26,49	26,49
		+ 1,71	+ 1,23	+ 0,65	0,00
		+ 7,5%	+ 5%	+ 2,5%	0,00%

Les délégués communautaires sont invités à fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,88 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,53 %,
- Taxe d'habitation additionnelle : 11,32 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,49 %.

Mme GILARDET : En commission finances, on a émis un avis favorable pour un maintien des taxes. On descendra 415 000 € du fonctionnement à l'investissement pour financer des nouveaux projets.

M. CHAPUIS : C'est une bonne chose.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

#### Question II.5. FISCALITE – Vote de la taxe GEMAPI 2026

Rapporteur : Mme Jocelyne BEAUNEE, Vice-Présidente en charge du Cycle de l'Eau

18

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « GEMAPI »,

Vu l'article 1530bis du Code Général des Impôts relatif à la taxe GEMAPI, rappelant notamment que « le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »,

Il est proposé aux délégués communautaires de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2026.

Pour rappel, en 2025 le produit de la taxe GEMAPI avait été voté à hauteur de 114 300€. En 2026, le montant total des dépenses estimé est de 134 612€ réparties comme suit :

Objet		2026
Prévention des inondations	Digue Trouhans	33 150 €
	PAPI Tille Vouge Ouche	1 955 €
	PAPI Saône et côte viticole	1 000 €
Gestion des Milieux Aquatiques	SMABVD	3 100 €
	SBV	22 700 €
	SBO	2 000 €
	SIA	2 700 €
	SIARGS	1 600 €
	SI La Sablonne	1 200 €
	EPTB SD	54 046 €
EPTB SD - Délégation Item 2	3 250 €	
Moyens internes	Adhésion France Dignes	810 €

	Charges de personnel	7 101 €
<b>TOTAL</b>		<b>134 612 €</b>

Considérant l'appel à cotisation voté ou envisagé par les différents syndicats à la date de rédaction de la présente délibération, étant précisé que la Communauté de Communes demande lors des appels à cotisation, les justificatifs de correspondance entre le montant de la cotisation appelée et les missions exercées dans le cadre réglementaire de la GEMAPI,

Considérant le résultat de fonctionnement reporté de 20 312€,

Considérant l'avis favorable de la commission Cycle de l'Eau réunie le 3 février 2026,

Il est proposé aux délégués communautaires d'appeler un montant de taxe de 114 300€ pour l'année 2026 au titre de la compétence GEMAPI.

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Arrêter le produit de la taxe GEMAPI 2026 à 114 300€ pour l'année 2026,
- Charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et financiers.

Mme BEAUNEE : Quand le tableau a été préparé, nous n'avions pas eu l'arrêté de dissolution de la Sablonne. Donc il n'y aura pas de cotisation versée sur ce syndicat contrairement à ce qui vous a été présenté.

M. FAUDOT : Il y en aura peut être sur une autre structure ?

Mme BEAUNEE : En 2026, je ne pense pas.

M. FAUDOT : J'aimerais que l'entretien soit fait quand même.

Mme BEAUNEE : oui, c'est une question. Sinon en 2027, il y aura des travaux sur la digue, mais pour l'instant, nous vous proposons de maintenir la taxe telle qu'elle. On verra en 2027, en fonction des travaux à réaliser.

M. BECQUART : Je trouve cela très bien, que l'on maintienne le taux.

Mme FOURNIER BONNIN : L'adhésion à France digues peut-elle être prise en charge par la GEMAPI ?

Mme BEAUNEE : Oui, c'est directement lié à la GEMAPI donc pas de souci.

M. BECQUART : J'ai une petite question. Ce matin j'ai eu une réunion avec l'association foncière : qu'en est-il des digues de Labruyère ?

Mme BEAUNEE : Est-ce que les digues protègent des habitations ?

Mme GILARDET : oui, elles protègent de la Saône.

Mme BEAUNEE : Alors ce n'est pas la Communauté de communes. Mais nous allons vérifier avec la directrice Environnement.

Mme GILARDET : La DDT nous a dit que c'était la Communauté de communes qui était compétente.

Mme BEAUNEE : Attention, si elle n'est pas sur des cartes, ce n'est pas la dénomination digue.

Mme GILARDET : La DDT mentionnait plus l'utilité de l'ouvrage. Mais à mon avis, ils vont les faire enlever.

**Résultat du vote à main levée**

**Votants : 47**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 47**

**Question II.6. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote du budget primitif 2026 du Budget Principal**

ANNEXE 2 : VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL

*Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales*

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,

Considérant la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012, entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant la délibération n°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la délibération n°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la délibération n°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey-en-Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la délibération n°02-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant la délibération n°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant la délibération n°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant la délibération n°49-2022 du 18 mai 2022 portant création du budget annexe « Parking gardé »,

Considérant la délibération 76-2023 du 20 septembre 2023 actant la mise en place de la nomenclature M57,

Considérant la délibération n°112-2024 du 18 décembre 2024 entérinant la clôture du budget annexe dénommé « ZAE Saint-Usage »,

Considérant la délibération n° 77-2025 du 22 octobre 2025, entérinant la clôture du budget annexe « parking gardé »,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2026,

Considérant la délibération n° 02-2026 du 21 janvier 2026 prenant acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026,

L'élaboration du budget primitif principal 2026 a été réalisée sur les bases déclinées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil communautaire du 21 janvier 2026, dans un environnement économique atone et un contexte de paralysie politique au niveau national.

Considérant les travaux menés par l'exécutif et les services le 16 décembre 2025,

Considérant l'ensemble des recettes et dépenses et les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

BP 2026	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE Seurre	TOTAUX
Recettes réelles Fonctionnement avec (002)	15 487 699,24 €	6 636 973,05 €	319 077,78 €	1 476 475,42 €	56 609,96 €	69 931,21 €	72 252,01 €	1 233,52 €	24 120 252,19 €
Excédent / Déficit reporté (002)	4 267 173,15 €	3 460 873,05 €	12 068,99 €	890 550,42 €	56 609,96 €	181,21 €	72 252,01 €	1 233,52 €	8 760 942,31 €
<b>Total Recettes réelles Fonctionnement hors (002)</b>	<b>11 220 526,09</b>	<b>3 176 100,00</b>	<b>307 008,79</b>	<b>585 925,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 359 309,88</b>
<b>Total Dépenses réelles Fonctionnement</b>	<b>10 291 948,98</b>	<b>3 016 559,35</b>	<b>310 698,26</b>	<b>315 691,63</b>	<b>4 000,00</b>	<b>69 931,21</b>	<b>115 000,00</b>	<b>203 419,78</b>	<b>14 327 249,21</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>928 577,11</b>	<b>159 540,65</b>	<b>-3 689,47</b>	<b>270 233,37</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-181,21</b>	<b>-115 000,00</b>	<b>-203 419,78</b>	<b>1 032 060,67</b>
Rbrst du capital (Dette 016)	297 337,45	0,00	0,00	162 734,08	0,00	0,00	0,00	100 000,00	560 071,53
<b>Epargne nette</b>	<b>631 239,66</b>	<b>159 540,65</b>	<b>-3 689,47</b>	<b>107 499,29</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-181,21</b>	<b>-115 000,00</b>	<b>-303 419,78</b>	<b>471 989,14</b>
Opération d'ordre Fonctionnement ICNE (066)	-774,05	0,00	0,00	-1 862,82	0,00	0,00	0,00	-92,50	-2 729,37
Opération d'ordre Fonctionnement recettes (042&013)	357 102,13	106 023,05	0,00	118 719,28	0,00	0,00	209 221,48	624 055,96	1 415 121,90
Opération d'ordre Fonctionnement dépenses (042&023)	1 668 106,93	395 753,59	8 379,52	455 532,92	0,00	0,00	94 221,48	421 962,20	3 043 956,64
<b>Total Opération d'ordre de Fonctionnement</b>	<b>-1 310 230,75</b>	<b>-289 730,54</b>	<b>-8 379,52</b>	<b>-334 950,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>202 186,26</b>	<b>-1 626 105,37</b>
<b>Résultat d'exercice de Fonctionnement</b>	<b>-381 653,64</b>	<b>-130 189,89</b>	<b>-12 068,99</b>	<b>-64 717,45</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-181,21</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 233,52</b>	<b>-594 044,70</b>
<b>Résultat d'exploitation reporté (002)</b>	<b>4 267 173,15</b>	<b>3 460 873,05</b>	<b>12 068,99</b>	<b>890 550,42</b>	<b>56 609,96</b>	<b>181,21</b>	<b>72 252,01</b>	<b>1 233,52</b>	<b>8 760 942,31</b>
<b>Résultats cumulés de Fonctionnement</b>	<b>3 885 519,51</b>	<b>3 330 683,16</b>	<b>0,00</b>	<b>825 832,97</b>	<b>52 609,96</b>	<b>-0,00</b>	<b>72 252,01</b>	<b>-0,00</b>	<b>8 166 897,61</b>

BP 2026	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE Seurre	TOTAUX
Total Recettes réelles Investissement hors (001)	654 757,29	21 000,00	50,00	437 946,00	0,00	0,00	181 643,94	297 622,20	1 593 019,43
Total Dépenses réelles Investissement hors (001)	2 869 145,32	728 439,08	17 920,39	764 022,57	0,00	0,00	0,00	100 000,00	4 479 527,36
Total Opération d'ordre Investissement recettes (040&041&023)	1 638 101,11	395 753,59	8 379,52	455 532,92	0,00	0,00	94 221,48	420 528,44	3 012 517,06
Total Opération d'ordre Investissement dépenses (040&041)	322 102,13	106 023,05	0,00	118 719,28	0,00	0,00	209 221,48	622 622,20	1 378 688,14
<b>Total Opération d'ordre d'Investissement</b>	<b>1 315 998,98</b>	<b>289 730,54</b>	<b>8 379,52</b>	<b>336 813,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-115 000,00</b>	<b>-202 093,76</b>	<b>1 633 828,92</b>
<b>Résultat d'exercice d'Investissement hors (001)</b>	<b>-898 389,05</b>	<b>-417 708,54</b>	<b>-9 490,87</b>	<b>10 737,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 643,94</b>	<b>-4 471,56</b>	<b>-1 252 679,01</b>
<b>Résultat d'exploitation section Investissement (001)</b>	<b>923 773,35</b>	<b>525 731,85</b>	<b>9 490,87</b>	<b>928 882,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-66 303,48</b>	<b>4 471,56</b>	<b>2 326 047,03</b>
<b>Résultats cumulés d'Investissement</b>	<b>25 384,30</b>	<b>108 023,31</b>	<b>0,00</b>	<b>939 619,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>340,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 073 368,02</b>

BP 2026	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE Seurre	TOTAUX
<b>Résultat de l'exercice F+I</b>	<b>3 910 903,81</b>	<b>3 438 706,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 765 452,92</b>	<b>52 609,96</b>	<b>0,00</b>	<b>72 592,47</b>	<b>0,00</b>	<b>9 240 265,63</b>

Le total des recettes et dépenses (Fonctionnement et Investissement) de l'ensemble des budgets avoisine les 56 M€.

L'Épargne brute globale (1 032 K€) est assurée essentiellement par le budget principal (+ 929 K€), l'assainissement collectif (+270 K€) et le budget Gestion des Déchets (160 K€).

Le résultat de fonctionnement cumulé négatif (-593 K€) bénéficie des résultats d'exploitation reportés pour garantir un résultat cumulé global excédentaire de 8,17 M€.

La majorité des résultats d'investissement de l'exercice 2026 seraient déficitaires (besoin de financements) compensés par les résultats d'exploitation de 2,32M€ pour obtenir un résultat d'investissement global cumulé de 1,07M€. Ces résultats sont à mettre en perspective par rapport à un niveau d'endettement bancaire en baisse de 500 K€ à 5,99 M€.

## Budget principal - Section de fonctionnement (recettes et dépenses) et les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le détail des vues du budget Principal (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Sections et chapitres	BP 2024	REAL 2024	BP 2025 (yc DM)	REEL 2025	BP 2026	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (€)	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (%)
<b>Total Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>10 059 598,33</b>	<b>9 558 285,01</b>	<b>10 868 326,10</b>	<b>9 728 725,36</b>	<b>10 291 948,98</b>	<b>563 224</b>	<b>6%</b>
011 - Charges à caractère général	2 495 062,60	2 073 115,36	2 677 185,00	2 198 385,22	2 293 541,10	95 156	4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 226 760,00	4 195 609,06	4 746 193,00	4 215 398,55	4 581 643,50	366 245	9%
014 - Atténuations de produits	2 512 111,00	2 503 533,55	2 525 599,00	2 476 707,55	2 515 183,55	38 476	2%
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00	0,00		0,00	0,00	0	
65 - Autres charges de gestion courante	743 283,98	709 772,59	817 033,00	759 449,61	818 564,79	59 115	8%
66 - Charges financières	77 237,75	75 237,75	69 416,10	69 416,10	64 416,04	-5 000	-7%
67 - Charges exceptionnelles	5 143,00	1 016,70	12 900,00	9 368,33	2 900,00	-6 468	-69%
68 - Dotations aux amortissements et aux prov	0,00	0,00	20 000,00	0,00	15 700,00	15 700	
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>10 587 824,25</b>	<b>11 061 901,22</b>	<b>11 357 409,65</b>	<b>11 247 987,32</b>	<b>11 220 526,09</b>	<b>-27 461</b>	<b>0%</b>
013 - Atténuations de charges	70 000,00	95 945,89	93 000,00	64 942,67	35 000,00	-29 943	-46%
70 - Produits des services, du domaine et vente	1 874 734,25	1 958 678,55	1 942 416,65	1 913 487,39	1 978 090,09	64 603	3%
73 - Impôts et taxes	3 631 360,00	3 566 806,82	3 542 290,00	3 581 117,82	3 543 600,00	-37 518	-1%
731 - Fiscalité locale	2 921 000,00	3 115 712,00	3 187 400,00	3 236 915,00	3 271 270,00	34 355	1%
74 - Dotations, subventions et participations	1 706 020,00	1 946 993,26	2 100 857,00	2 073 470,72	1 921 110,00	-152 361	-7%
75 - Autres produits de gestion courante	384 710,00	341 355,13	484 256,00	370 627,65	468 056,00	97 428	26%
76 - Produits financiers	0,00	73,98	5 190,00	4 588,58	3 400,00	-1 189	-26%
77 - Produits exceptionnels	0,00	31 101,65	2 000,00	2 176,39	0,00	-2 176	-100%
78 - Reprises sur amortissements	0,00	5 233,94	0,00	661,10		-661	-100%
<b>Epargne brute</b>	<b>528 225,92</b>	<b>1 503 616,21</b>	<b>489 083,55</b>	<b>1 519 261,96</b>	<b>928 577,11</b>	<b>-590 685</b>	<b>-39%</b>

Sections et chapitres	BP 2024	REAL 2024	BP 2025 (yc DM)	REEL 2025	BP 2026	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (€)	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (%)
<b>Epargne brute</b>	<b>528 225,92</b>	<b>1 503 616,21</b>	<b>489 083,55</b>	<b>1 519 261,96</b>	<b>928 577,11</b>	<b>-590 685</b>	<b>-39%</b>
<b>Remboursement du capital</b>	<b>390 682,36</b>	<b>384 882,36</b>	<b>320 154,42</b>	<b>320 154,42</b>	<b>297 337,45</b>	<b>-22 817</b>	<b>-7%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>137 543,56</b>	<b>1 118 733,85</b>	<b>168 929,13</b>	<b>1 199 107,54</b>	<b>631 239,66</b>	<b>-567 868</b>	<b>-47%</b>

Sections et chapitres	BP 2024	REAL 2024	BP 2025 (yc DM)	REEL 2025	BP 2026	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (€)	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (%)
<b>Opérations d'ordre (Recettes - Dépenses)</b>	<b>-789 789,78</b>	<b>-766 728,60</b>	<b>-845 476,40</b>	<b>-781 392,47</b>	<b>-1 310 230,75</b>	<b>-528 838</b>	<b>68%</b>
F 66 - Charges financières					-774,05		
F dépenses 011 - Charges (6032 variation de stock)					0,00		
F dépenses 023 - Virement à la section d'investissement			33 000,00		415 000,00		
F dépenses 011 - Charges à carac. Gal (Variation stock 6032)					30 005,82		
F dépenses 042 - Opérations d'ordre de transfé	966 455,69	932 704,84	1 042 301,01	993 883,17	1 223 101,11		0%
F recettes 042 - Opérations d'ordre de transfé	176 665,91	165 976,24	229 824,61	212 490,70	322 102,13		0%
F recettes 013 - Atténuations de charges							
<b>Résultat Fonctionnement (N)</b>	<b>-261 563,86</b>	<b>736 887,61</b>	<b>-356 392,85</b>	<b>737 869,49</b>	<b>-381 653,64</b>	<b>-1 119 523</b>	<b>-152%</b>
<b>Résultat N-1 (cpté 002)</b>	<b>2 777 960,43</b>	<b>2 777 960,43</b>	<b>3 529 303,66</b>	<b>3 529 303,66</b>	<b>4 267 173,15</b>	<b>737 869</b>	<b>21%</b>
<b>Résultat cumulé Fonctionnement</b>	<b>2 516 396,57</b>	<b>3 514 848,04</b>	<b>3 172 910,81</b>	<b>4 267 173,15</b>	<b>3 885 519,51</b>	<b>-381 654</b>	<b>-9%</b>

Sections et chapitres	BP 2024	REAL 2024	BP 2025 (yc DM)	REEL 2025	BP 2026	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (€)	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (%)
<b>Résultat cumulé Investissement 001</b>	<b>732 238,25</b>	<b>732 238,25</b>	<b>832 487,56</b>	<b>832 487,56</b>	<b>923 773,35</b>	<b>91 286</b>	<b>11%</b>
<b>Résultat Investissement (N) hors 001</b>	<b>-366 124,61</b>	<b>85 110,74</b>	<b>-761 024,68</b>	<b>91 285,79</b>	<b>-898 389,05</b>	<b>-989 675</b>	<b>-1084%</b>
Recettes d'investissement hors 001	4 073 229,03	2 560 559,40	2 344 608,90	1 556 073,19	2 292 858,40	736 785	47%
Dépenses d'investissement hors 001	4 439 353,64	2 475 448,66	3 105 633,58	1 464 787,40	3 191 247,45	1 726 460	118%
<b>Résultat cumulé Investissement</b>	<b>366 113,64</b>	<b>817 348,99</b>	<b>71 462,88</b>	<b>923 773,35</b>	<b>25 384,30</b>	<b>-745 886</b>	<b>-91%</b>

Sections et chapitres	BP 2024	REAL 2024	BP 2025 (yc DM)	REEL 2025	BP 2026	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (€)	Ecart IB 2026 / réalisé 2025 (%)
<b>Résultat cumulé Fonctionnement</b>	<b>2 516 396,57</b>	<b>3 514 848,04</b>	<b>3 172 910,81</b>	<b>4 267 173,15</b>	<b>3 885 519,51</b>	<b>-381 654</b>	<b>-0,09</b>
<b>Résultat cumulé Investissement</b>	<b>366 113,64</b>	<b>817 348,99</b>	<b>71 462,88</b>	<b>923 773,35</b>	<b>25 384,30</b>	<b>-898 389</b>	<b>-0,91</b>
<b>Résultat cumulé F+I</b>	<b>2 882 510,21</b>	<b>4 332 197,03</b>	<b>3 244 373,69</b>	<b>5 190 946,50</b>	<b>3 910 903,81</b>	<b>-1 280 043</b>	<b>-0,25</b>

Le budget principal 2026 est impacté notamment par :

- Economie : Une croissance ralentie (1%) et une inflation revenue en deçà de la cible de la BDF (1.7%).
- Espace Aquatique : Le projet Espace Aquatique générerait en 2026 de manière prévisionnelle :
  - o Fonctionnement :  
Des dépenses de fonctionnement de 684 K€ et des recettes de fonctionnement de 180 K€. Soit un déficit de fonctionnement globale prévisionnel 2026 de 504 K€ (437 K€ en 2024 et 470 K€ en 2025).  
Hors amortissement, le déficit d'exploitation 2026 s'élèverait à 346 K€ (286,5 K€ en 2024).
  - o Investissement :  
Des dépenses d'investissement de 384,9 K€ (remboursement d'emprunts (188 K€), amortissement des subventions (60 K€), et fin de travaux (74 K€)).  
Des recettes d'investissement pour 218,7 K€ comprenant uniquement l'amortissement des équipements sur une durée de 40 ans. Le FCTVA fonctionnement n'a pas été pris en compte à la suite du PLF 2026, non voté à date, et prévoyant de supprimer celui-ci.
- Autres dépenses de fonctionnement significatives :
  - o Le portage de la contribution au budget Tourisme (234.9 K€ en 2026).
  - o Le carburant pour 339K€ dont 280K€ sur la station.
  - o Les contrats de prestation de service pour l'enfance jeunesse (625 K€).
  - o Le transport collectif (56.5K€).
- Recettes de fonctionnement significatives :
  - o Prise en compte du FPIC pour 90% du montant 2025 soit 216.6 K€ compte tenu du caractère incertain du montant final.
  - o Un gel de la fraction de TVA en 2026 pour un total de 3.21 M€.
  - o Un maintien des taux de fiscalité directe, et avec l'effet de la hausse des bases mini CFE (+120 K€).

- Equilibre des sections : un virement de crédits entre les sections de fonctionnement (021) et d'investissement (023) de 415 K€ a été nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	Observations
Chapitre 011 Charges à caractère général Montant total : 2 323 547 € (2 198 385 € réalisés en 2025)	<i>Dont l'activité Enfance Jeunesse (888.2 K€) comparé à 2025 (891.7 K€ réalisés)</i> <i>Dépenses liées au projet piscine (280.6 K€)</i> <i>Energie Electricité (71 K€)</i> <i>Carburant revendu (station) pour 280 K€ (compte 6078)</i>
	<u>Effet année pleine</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprenti communication : 12 000,00 €</li> <li>• IFSE : 60 000,00 €</li> <li>• Revalorisation salariale : 15 000,00 €</li> </ul> <u>Postes non pourvus mais budgétés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de PVD : 30 000,00 €</li> <li>• Chargé de mission fluvial : 40 000,00 €</li> <li>• Gestionnaire EJ : 41 000,00 €</li> <li>• Intérim : 1 500,00 €</li> </ul>
Chapitre 012 Charges de personnel Montant total : 4 581 644€ (4 215 398€ en 2025 et 4 195 609 € réalisés en 2024)	<u>Postes arbitrés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 saisonnier équipe technique : 18 350,50 €</li> <li>• Apprenti entretien bâtiments (sur une partie de l'année) : 4 542,00 €</li> <li>• 1 Saisonnier patrimoine : 11 270,00 €</li> <li>• Projet orchestre à l'école : 6 280,00 €</li> </ul> <i>Augmentation CNRACL de 3 % : 37 000,00 €</i> <i>Remplacement congés maternité : 17 000,00 €</i> <i>Augmentation SMIC bas salaires + 1,25 % : 10 334,00 €</i> <i>Avancement de grade / avance d'échelon / promotion interne : 10 000,00 €</i> <i>Prévoyance : 7 € à 15 € : 7 200,00 €</i> <i>Mutuelle : 8 € à 15 € : 3 600,00 €</i> <i>Augmentation pluriélya</i>  <i>Total des augmentations ci-dessus : 325 076.50€</i>
Chapitre 014 Atténuations de produits (AC, FNGIR) Montant total : 2 515 184 € (2 476 707,55 € en 2025)	<i>Dont FNGIR (1 268K€) et Attributions de compensation (1 206K€)</i>
Chapitre 65 Charges de gestion courante Montant total : 818 565 € (759 449,61 en 2025)	<i>Dont subventions associations (188,1 K€), indemnités élus (116.8 K€), contributions aux syndicats (123,5K€), déficits autres budgets (OT/234,8 K€), Logiciels (74,6K€ logiciels, licence), VNF, SMTP.</i>
Chapitre 66 Charges financières Montant total : 63 642 € (69 416 € en 2025)	Intérêts d'emprunts
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles Montant total : 2 900 €	Titres annulatifs

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	Observations
Chapitre 013 Atténuation de charges (variation stocks) Montant total : 70 000 € (95 945,89 € en 2024)	
Chapitre 70 – Produits Montant total : 1 978 090.09 € (1 913 487.39 € en 2025)	<i>Dont recettes (piscines = 120 K€, Enfance jeunesse = 1 095 K€, musique = 78 K€), MAD du personnel par d'autres budgets et structures (480 K€), remboursements frais par les B. annexes (83.7€), droit et stationnement (82,2 K€).</i>
Chapitre 73 Impôts et taxes Montant total : 3 543 600 €	<i>Dont AC (119€), FPIC (216,6K€) et fraction TVA (3 208 K€)</i>
Chapitre 731 Fiscalité locale Montant total : 3 271 270 €	<i>Dont TF, TFNB, TH et CFE (2 736 K€), TASCOM (229 K€), IFER (192 K€) et taxe GEMAPI (114,3 K€)</i>
Chapitre 74 Dotations et participations Montant total : 1 921 110 €	<i>Dont interco (555 K€), compensation EPCI (255,4 K€) participations Etat (722.3K€), Région (49,2 K€), Département (39,4 K€) et compensations CFE&amp;CVAE (288 K€)</i>
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante Montant total : 484 256 €	<i>Locations, carburant (311 K€) et assurance faucardeuse (87 000 €)</i>
Chapitre 76 Produits financiers Montant total : 3 400 € (CAT)	Intérêts des comptes à terme
Chapitre 77 Produits exceptionnels Montant total : 0 € (vente matériel)	

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'EPCI à moyen ou long terme.

25

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<i>Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création</i>	<i>Il s'agit des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus : Etat, Département, Région, Fonds Européens et FCTVA. Aucun emprunt prévu dans le budget primitif 2026.</i>

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget principal 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Vous ne verrez pas le budget Parking gardé, car il est revenu dans le principal suite à sa clôture l'année dernière. Sur le principal, on va atterrir à – 381 000 €, sachant qu'on avait fixé un objectif à 0€ sur l'épargne nette avec les services. Si nous n'avions pas descendu les 415 000 € du fonctionnement vers l'investissement, nous serions positifs, donc l'objectif est atteint. Sur le SPIC Déchets, nous avons une épargne nette négative, mais nous avons dit qu'on utilisait le bas de laine pour l'instant, et c'est le cas également sur l'assainissement, comme je vous en ai parlé tout à l'heure. C'est intéressant de regarder les écarts entre les inscriptions budgétaires 2026 et le réalisé 2025, et les inscriptions budgétaires 2026 et 2025. On a vraiment travaillé avec les services pour travailler au plus près des besoins. Il faut avoir conscience qu'il y aura peut-être des décisions modificatives au cours de l'année. Pour le FCTVA, nous n'avons pas inclus le retour sur le fonctionnement et en investissement, car les derniers textes prévoient une année blanche. La Sous-Préfecture m'a indiqué qu'ils n'avaient

pas eu de nouvelles instructions, donc ça tendrait vers « pas d'année blanche » mais ils auront une confirmation d'ici la fin de semaine. Ne sachant pas, on ne l'a pas prévu. Sur le chapitre 012, nous avons fait plusieurs séances de travail avec les RH, pour ajuster au plus près. Sur le FPIC, on a compté 90%. Pour l'investissement, il faut reprendre les opérations d'investissement.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 46

#### Question II.7. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote des Budgets primitifs Annexes 2026

ANNEXE 3 : BUDGETS ANNEXES 2026 SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE :

- BUDGET ANNEXE SPIC GESTION DES DECHETS
- BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME RIVES DE SAONE
- BUDGET ANNEXE SPIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES
- BUDGET ANNEXE SPANC
- BUDGET ANNEXE ZAE BRAZEY-EN-PLAINE
- BUDGET ANNEXE ZAE SEURRE - ROUTE DE FRANCHE COMTE

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1,

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,

Considérant la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012, entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant la délibération n°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la délibération n°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la délibération n°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey-en-Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la délibération n°02-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant la délibération n°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant la délibération n°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant la délibération n°49-2022 du 18 mai 2022 portant création du budget annexe « Parking gardé »,

Considérant la délibération 76-2023 du 20 septembre 2023 actant la mise en place de la nomenclature M57,

Considérant la délibération n°112-2024 du 18 décembre 2024 entérinant la clôture du budget annexe dénommé « ZAE Saint-Usage »,

Considérant la délibération n° 77-2025 du 22 octobre 2025, entérinant la clôture du budget annexe « parking gardé »,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2026,

Considérant la délibération n° 02-2026 du 21 janvier 2026 prenant acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026,

Sachant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la réglementation relative à la nomenclature M4 prévoit dorénavant la possibilité de déléguer à l'exécutif le pouvoir d'effectuer des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité, dans la limite d'un plafond de 7,5 % par section, selon les mêmes modalités que pour les budgets M57.

L'élaboration du budget primitif principal 2026 a été réalisée sur les bases déclinées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil communautaire du 21 janvier 2026, dans un environnement économique atone et un contexte de paralysie politique au niveau national.

Considérant les travaux menés par l'exécutif et les services le 16 décembre 2025,

### BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPIC GESTION DES DECHETS 2026

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025 (yc DM)	Réalisé 2025	BP 2026
<b>Dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>D</b>		<b>2 733 784,00</b>	<b>2 559 848,91</b>	<b>2 943 741,00</b>	<b>2 755 350,56</b>	<b>3 016 559,35</b>
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	1 939 808,00	1 779 636,30	2 057 588,00	1 920 013,35	2 083 153,35
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	733 976,00	732 923,95	808 651,00	772 905,46	857 454,00
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	36 000,00	33 408,04	44 502,00	41 318,75	55 952,00
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	23 000,00	13 880,62	23 000,00	14 997,83	20 000,00
Fonctionnement	D	68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	10 000,00	6 115,17	0,00
<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>R</b>		<b>2 708 310,00</b>	<b>3 129 008,39</b>	<b>2 904 725,00</b>	<b>3 101 495,09</b>	<b>3 176 100,00</b>
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges	0,00	2 808,72	13 175,00	37 085,93	0,00
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	2 331 450,00	2 528 304,44	2 353 350,00	2 548 427,11	2 437 100,00
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	371 000,00	554 659,91	456 000,00	382 565,00	531 000,00
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	860,00	2 085,51	700,00	53 483,05	5 000,00
Fonctionnement	R	76 - Produits financiers	0,00	0,00	76 500,00	79 800,00	63 000,00
Fonctionnement	R	77 - Produits exceptionnels	5 000,00	12 510,77	5 000,00	134,00	0,00
Fonctionnement	R	78 - Reprise sur Amorts	0,00	28 639,04	0,00	0,00	140 000,00
<b>Epargne brute</b>			<b>-25 474,00</b>	<b>569 159,48</b>	<b>-39 016,00</b>	<b>346 144,53</b>	<b>159 540,65</b>
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	106 737,56	106 711,06	106 403,22	100 602,93	106 023,05
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	380 721,64	346 915,75	379 151,83	357 585,19	395 753,59
Fonctionnement	D	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	106 000,00		
<b>Résultats d'exercices de fonctionnement</b>			<b>-299 458,08</b>	<b>328 954,79</b>	<b>-417 764,61</b>	<b>89 162,27</b>	<b>-130 189,89</b>
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	3 042 755,99	3 042 755,99	3 371 710,78	3 371 710,78	3 460 873,05
<b>Résultats cumulés de fonctionnement</b>			<b>2 743 297,91</b>	<b>3 371 710,78</b>	<b>2 953 946,17</b>	<b>3 460 873,05</b>	<b>3 330 683,16</b>

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
<b>Investissement</b>	<b>D</b>		<b>1 640 960,11</b>	<b>236 775,46</b>	<b>1 454 763,60</b>	<b>739 293,64</b>	<b>834 462,13</b>
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	106 737,56	106 711,06	106 403,22	100 602,93	106 023,05
Investissement	D	10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 500,00	0,00	12 500,00	12 305,08	0,00
Investissement	D	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 024,00	3 024,00	3 024,00
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	D	20 - Immobilisations incorporelles	77 244,73	77 244,73	10 000,00	3 804,00	0,00
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	519 182,58	52 819,67	920 449,18	311 214,03	489 626,68
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	924 545,24	0,00	102 387,20	8 343,60	235 788,40
Investissement	D	26 - Participations et créances rattachées aux participations	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
<b>Investissement</b>	<b>R</b>		<b>1 128 509,15</b>	<b>444 881,08</b>	<b>617 481,38</b>	<b>427 027,80</b>	<b>416 753,59</b>
Investissement	R	021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	380 721,64	346 915,75	379 151,83	357 585,19	395 753,59
Investissement	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	206 410,00	13 643,82	113 359,00	50 472,06	3 000,00
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	164 132,78	7 076,78	18 970,55	18 970,55	18 000,00
Investissement	R	16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	R	21 - Immobilisations corporelles	2 232,00	2 232,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	R	23 - Immobilisations en cours	75 012,73	75 012,73	0,00	0,00	0,00
<b>Résultats d'exercices d'investissements hors 001</b>			<b>-512 450,96</b>	<b>208 105,62</b>	<b>-837 282,22</b>	<b>-312 265,84</b>	<b>-417 708,54</b>
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	629 892,07	629 892,07	837 997,69	837 997,69	525 731,85
<b>Résultats cumulés d'investissements (yc 001)</b>			<b>117 441,11</b>	<b>837 997,69</b>	<b>715,47</b>	<b>525 731,85</b>	<b>108 023,31</b>
			<b>BP 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>Résultats cumulés F+I</b>			<b>2 860 739,02</b>	<b>4 209 708,47</b>	<b>2 954 661,64</b>	<b>3 986 604,90</b>	<b>3 438 706,47</b>

Le détail des vues du budget SPIC Gestion des déchets (vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

#### Fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 2025 afin de tenir compte des charges fixes en augmentation et des dépenses nouvelles des constantes sur ces 2 derniers exercices.
- Les constantes :
  - o Maintien des marges de sécurité sur l'achat de carburant et la maintenance des bennes à ordures ménagères,
  - o Prise en compte de la progression des tonnages en déchèteries et sur les emballages,
  - o Stabilité d'un taux de refus élevé dans le tri,
  - o Conservation de l'enveloppe Plan Local de Prévention.
  - o Les charges en augmentation :
    - ETP de remplacement pour une bonne prise en compte de l'augmentation de l'absentéisme due au vieillissement des effectifs du service.
- Les dépenses nouvelles :
  - o Contrat de maintenance à la déchèterie de Brazey-en-Plaine pour les panneaux solaires thermiques et le récupérateur eau de pluie,
  - o Frais d'impression et de distribution de la Lettre du Tri (arrêt de l'envoi avec les factures),
  - o Augmentation du gardiennage sur la déchèterie de Brazey-en-Plaine pour améliorer le contrôle des dépôts en saison haute,
  - o Installation d'un système de contrôle caméra sur les bennes pour réduire le taux de refus dans le tri et réduire les charges liées,
  - o Mission d'ambassadeur du tri à raison de 0.25 ETP.
- Les recettes de fonctionnement sont améliorées en 2026. La redevance Incitative 2026 est établie sur le réel facturé en 2025.
  - o On constate depuis 2024 une augmentation de la redevance Incitative facturée en raison de la nouvelle tarification, mais également grâce au travail des services pour l'amélioration du recouvrement, le toilettage des comptes usagers et le travail d'identification des usagers.
  - o Les recettes des dépôts des professionnels en déchèterie sont augmentées grâce au renforcement du gardiennage sur Brazey-en-Plaine.
  - o L'estimation de la revente matières n'est plus établie sur les valeurs planchers mais sur la moyenne basse constatée sur ces dernières années.
  - o Les subventions d'exploitation sont en augmentation grâce au nouveau barème Citeo et au financement de la mission ambassadeur du tri.
  - o Le maintien d'un produit financier généré par le compte à terme a été reconduit en octobre 2025.
  - o La reprise sur provision conséquence du changement des règles de provisionnement en octobre 2025, génère une nouvelle recette comptable sur 2026.

#### Investissement :

- Renouvellement d'équipements et de matériels : bornes à verre, bio bornes, informatique pour 24,8 K€,
- Nouveaux équipements : Benne à Ordures Ménagères (commande pour 2026) pour 300 K€,
- Projet : Déchetterie à Seurre inscription pour l'achat du foncier et les frais d'étude pour 365 K€,
- RAR 2024 : achat Benne à Ordures Ménagères 2024 : 290,3 k€, marché de maîtrise d'œuvre réseau déchèteries pour 7,38 K€.

#### **Les délégués communautaires sont invités à :**

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPIC Gestion des déchets 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Il n'y a pas de grande différence entre le budget primitif 2025 et 2026, et même avec le Réalisé 2025.

#### **Résultat du vote à main levée**

**Votants : 47**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 47**

#### **SPA OFFICE DE TOURISME 2026**

Par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du service public administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » afin d'étendre l'activité de promotion touristique auparavant dévolue à l'association « office de tourisme Rives de Saône ».

Ce service public est doté de la seule autonomie financière et fait l'objet d'un budget distinct du budget principal de l'EPCI.

Fonctionnement de l'office de tourisme Rives de Saône :

- un bureau d'information touristique à Seurre comprenant une boutique
- un bureau d'information touristique à Saint-Jean de Losne comprenant une boutique et une activité de billetterie SNCF à l'Esplanade des Itinérances, quai Lafayette

Le financement de ce budget est assuré en partie par la taxe de séjour versée par les hébergeurs du territoire communautaire et par une subvention d'équilibre émanant du budget principal de la CC Rives de Saône.

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation 2025	BP 2026	Evolution réel 2024 à BP 2025
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>278 510,00</b>	<b>255 243,83</b>	<b>327 248,25</b>	<b>286 469,98</b>	<b>88%</b>	<b>310 698,26</b>	<b>28%</b>
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	88 260,00	66 979,51	111 061,25	81 972,61	74%	76 550,26	66%
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	186 070,00	185 300,04	209 587,00	202 085,91	96%	226 148,00	13%
Fonctionnement	D	021- Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Fonctionnement	D	014 - Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	4 100,00	2 884,28	4 600,00	2 352,31	51%	7 000,00	59%
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	80,00	80,00	2 000,00	59,15	3%	1 000,00	
Fonctionnement	D	68 - Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>231 552,30</b>	<b>228 886,35</b>	<b>313 062,00</b>	<b>282 645,65</b>	<b>90%</b>	<b>307 008,79</b>	<b>37%</b>
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00			
Fonctionnement	R	70 - Produits des services, du domaine et ve	34 800,00	30 122,47	37 570,00	30 926,00	82%	36 100,00	25%
Fonctionnement	R	731 - Fiscalité locale	30 000,00	39 630,51	34 000,00	34 253,55	101%	34 000,00	-14%
Fonctionnement	R	74 - Dotations et participations	10 041,36	2 166,43	5 050,00	2 270,37	45%	2 050,00	133%
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	156 710,94	156 966,94	236 442,00	215 002,00	91%	234 858,79	51%
Fonctionnement	R	77 - Pdots exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00			
Fonctionnement	R	78 - Reprise sur amortissements	0,00	0,00	0,00	193,73			
<b>Epargne brute</b>			<b>-46 957,70</b>	<b>-26 357,48</b>	<b>-14 186,25</b>	<b>-3 824,33</b>	<b>27%</b>	<b>-3 689,47</b>	<b>-46%</b>
Fonctionnement	D	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	1 304,76	
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	13 376,50	12 685,99	7 104,48	5 447,41	77%	7 074,76	-44%
<b>Résultat exercice fonctionnement</b>			<b>-60 334,20</b>	<b>-39 043,47</b>	<b>-21 290,73</b>	<b>-9 271,74</b>	<b>44%</b>	<b>-12 068,99</b>	<b>-45%</b>
Fonctionnement	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	60 334,20	60 334,20	21 290,73	21 290,73	100%	12 068,99	-65%
<b>Résultat cumulé exercice fonctionnement</b>			<b>0,00</b>	<b>21 290,73</b>	<b>0,00</b>	<b>12 018,99</b>		<b>0,00</b>	

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation 2025	BP 2026	Evolution réel 2024 à BP 2025
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>16 933,47</b>	<b>6 919,29</b>	<b>17 003,81</b>	<b>5 241,73</b>	<b>31%</b>	<b>17 920,39</b>	<b>146%</b>
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	16 933,47	6 919,29	17 003,81	5 241,73	31%	17 920,39	146%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>16 933,47</b>	<b>15 029,88</b>	<b>17 003,81</b>	<b>14 732,60</b>	<b>87%</b>	<b>17 920,39</b>	<b>13%</b>
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'invest	1 538,97	1 538,97	8 110,59	8 110,59	100%	9 490,87	427%
Investissement	R	021 - Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00	0,00	0,00		1 304,76	
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre s	13 376,50	12 685,99	7 104,48	5 447,41	77%	7 074,76	-44%
Investissement	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 018,00	804,92	1 788,74	1 174,60	66%	50,00	122%
<b>Résultat exercice cumulé investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>8 110,59</b>	<b>0,00</b>	<b>9 490,87</b>		<b>0,00</b>	

<b>Résultat exercice F+1</b>			<b>0,00</b>	<b>29 401,32</b>	<b>0,00</b>	<b>21 509,86</b>		<b>0,00</b>	
------------------------------	--	--	-------------	------------------	-------------	------------------	--	-------------	--

Déficits annuels	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
<b>Déficit cumulé F+I</b>	<b>-218 584,11</b>	<b>-189 438,79</b>	<b>-265 843,32</b>	<b>-222 893,46</b>	<b>-256 368,65</b>
Evolution / réalisé 2022	75%	52%	113%	11%	35%
Evolution / réalisé 2023	56%	35%	89%	2%	15%
Evolution / réalisé 2024			40%	-16%	
Evolution / réalisé 2025					

Le détail des vues du budget Tourisme (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

De 2022 à 2026, la contribution du budget principal progresse de 120 K€ à 234,8 K€ pour couvrir le déficit passant de 122,4 K€ à 256 K€.

#### Fonctionnement :

- Dépenses : en 2026, le chapitre 011 progressera -7% (-5.4 K€) par rapport à 2025, après +67% de 2024 à 2025. De 2025 à 2026, les comptes progressant sont principalement le 611 (+4.8 K€ - visites costumées, partenariat Hospices de Beaune), promotion territoire et partenariat blogueur...), le 62871 (+2 K€ - remboursement principal dont SDAT & téléphonie), le 6078 (achat de marchandise -2 K€) et le 6234 (+1.9 K€ club pro).
- Recettes : de 2025 à 2026, les recettes augmentent principalement sous l'effet d'une dynamique des recettes (ex : visites guidées groupes + 6 K€) et de l'augmentation de la contribution du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement (+19 K€).

#### Investissement :

Les dépenses en 2026 porteront sur l'achat de 2 vélos électriques (13.7 K€), l'aménagement du musée à l'Etang Rouge (1.5 K€) et 1 PC informatique avec station et 2 écrans (2.4 K€).

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPA Office de Tourisme 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : La ligne 075 est à regarder, et je tiens à le dire parce qu'en commission finances, nous avons eu des remarques sur le fait qu'on ne faisait rien pour le Tourisme. Sur les recettes, les services travaillent pour en chercher. Sur les dépenses, c'est classique. Sur les investissements, il y a 6000 € mais pas que pour des vélos électriques, il y a aussi des vélos musculaires. Notre directrice tourisme a bien conscience qu'il faut chercher des recettes.

Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

La Communauté de communes Rives de Saône est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 compétente pour exercer la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de l'EPCI, en lieu et place des communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Pouilly-sur-Saône et des syndicats intercommunaux du Pays Losnais et de Seurre-Jallanges-Trugny.

Le 17 janvier 2018, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un service public à caractère industriel et commercial pour l'exercice du service public d'assainissement collectif et celle d'un budget annexe distinct de celui de rattachement, relevant du plan comptable M49.

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>496 018,59</b>	<b>226 343,34</b>	<b>394 460,15</b>	<b>288 195,79</b>	<b>315 691,63</b>
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	304 650,87	46 359,31	192 521,40	102 568,03	130 731,48
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	90 325,00	78 941,31	104 339,00	91 258,87	95 000,00
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	101 042,72	101 042,72	94 299,75	94 299,75	89 110,15
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	3 300,00	0,00	850,00
Fonctionnement	D	68 - Dotations aux amortissements				69,14	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>599 186,40</b>	<b>538 292,48</b>	<b>579 125,00</b>	<b>597 532,19</b>	<b>585 925,00</b>
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges - Rbst charges SS et prévoy	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	571 050,00	506 113,25	575 050,00	577 600,92	585 050,00
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	28 061,00	30 564,61	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	75,40	79,64	75,00	856,19	75,00
Fonctionnement	R	76 - Produits financiers	0,00	0,00	4 000,00	1 383,20	800,00
Fonctionnement	R	77 - Autres produits de gestion courante	0,00	1 534,98	0,00	17 691,88	0,00
<b>Epargne brute</b>			<b>103 167,81</b>	<b>311 949,14</b>	<b>184 664,85</b>	<b>309 336,40</b>	<b>270 233,37</b>
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	452 658,82	452 375,82	441 278,60	441 207,75	453 670,10
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	140 742,29	131 652,33	138 474,28	120 916,99	118 719,28
<b>Résultat d'exercice de fonctionnement</b>			<b>-208 748,72</b>	<b>-8 774,35</b>	<b>-118 139,47</b>	<b>-10 954,36</b>	<b>-64 717,45</b>
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	910 279,13	910 279,13	901 504,78	901 504,78	890 550,42
<b>Résultats cumulés de fonctionnement</b>			<b>701 530,41</b>	<b>901 504,78</b>	<b>783 365,31</b>	<b>890 550,42</b>	<b>825 832,97</b>

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 001 918,63</b>	<b>477 199,78</b>	<b>808 677,77</b>	<b>570 515,44</b>	<b>882 741,85</b>
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	140 742,29	131 652,33	138 474,28	120 916,99	118 719,28
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	149 101,06	149 101,06	155 764,71	155 764,71	162 734,08
Investissement	D	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	52 630,00
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	26 930,00	13 246,39	38 575,00	2 910,00	37 008,36
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	685 145,28	183 200,00	460 863,78	290 923,74	511 650,13
Investissement	D	458101 - Rbst tonne lisier Trouhans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>890 993,82</b>	<b>526 376,12</b>	<b>805 248,60</b>	<b>594 053,75</b>	<b>893 478,92</b>
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	452 658,82	452 375,82	441 278,60	441 207,75	455 532,92
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	438 335,00	74 000,30	363 970,00	152 846,00	437 946,00
Investissement	R	23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	R	458201 - Rbst tonne lisier Trouhans	0	0	0	0	0
<b>Résultat d'exercice d'Investissement (hors 001)</b>			<b>-110 924,81</b>	<b>49 176,34</b>	<b>-3 429,17</b>	<b>23 538,31</b>	<b>10 737,07</b>
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'invest. Reporté	856 168,23	856 168,23	905 344,57	905 344,57	928 882,88
<b>Résultat cumulés d'Investissement (yc 001)</b>			<b>745 243,42</b>	<b>905 344,57</b>	<b>901 915,40</b>	<b>928 882,88</b>	<b>939 619,95</b>
Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
<b>Résultat cumulés F + I</b>			<b>1 446 773,83</b>	<b>1 806 849,35</b>	<b>1 685 280,71</b>	<b>1 819 433,30</b>	<b>1 765 452,92</b>

Le détail des vues du budget Assainissement collectif (Vue d'ensemble) est présent dans l'annexe à la présente délibération.

Fonctionnement :

- Mode de gestion : gestion déléguée
- Financement : redevance d'assainissement
- Les dépenses de fonctionnement sont globalement stables, avec :
  - o Une baisse des besoins en étude et des charges de traitement des boues d'épuration de la STEP de Trugny,
  - o Une stabilité des besoins pour les dépenses récurrentes,
  - o Un besoin nouveau avec la remise à niveau de tampons sous enrobés pour améliorer les résultats du géoréférencement des réseaux.
- Les recettes de fonctionnement sont stables, avec la redevance assainissement collectif facturée aux usagers et la redevance performance versée par l'Agence de l'Eau.

Investissement :

Les dépenses d'investissement proposées pour 2026 sont en baisse mais dans la continuité sur l'avancement des travaux prévus au schéma directeur :

- Travaux de réhabilitation des réseaux à Chamblanc et Laperrière-sur-Saône 423,8 K€ avec mobilisation des financements de l'Agence de l'Eau (50% d'aide),
- Etudes complémentaires pour le devenir de la STEP de Chamblanc 20 K€,
- Et le maintien des moyens dédiés pour le renouvellement des équipements (tampons, poste de relevage ...) : 34 K€.

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Assainissement Collectif 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32

Mme GILARDET : Sur ce budget, nous avons un souci sur le coût des emprunts mais nous n'arrivons pas à les négocier. Sinon, sur les recettes de fonctionnement, je vous en ai parlé, il va falloir travailler les recettes issues de la surtaxe. Pour l'investissement, on poursuit le schéma directeur.

**Résultat du vote à main levée**

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2026**

Le SPANC est géré par contrat de délégation de service public à Suez Environnement, chargée de réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif à la demande des usagers du territoire lors des réhabilitations des installations ou des diagnostics en cas de ventes immobilières. La redevance pour ce service rendu étant réglée directement par l'utilisateur à Suez Environnement.

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025 / BP 2026
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>762,00</b>	<b>762,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	762,00	762,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>390,04</b>	<b>0,00</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges - Rbst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, march	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	390,04	0,00	400,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	77 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Epargne brute</b>			<b>-371,96</b>	<b>-762,00</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>0,00</b>
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	57 000,00	57 000,00	0,00	
<b>Résultat d'exercice de fonctionnement</b>			<b>-371,96</b>	<b>-762,00</b>	<b>57 400,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-14,25</b>
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	371,96	371,96	-390,04	-390,04	56 609,96	-0,01
<b>Résultats cumulés de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>	<b>-390,04</b>	<b>57 009,96</b>	<b>56 609,96</b>	<b>52 609,96</b>	<b>1,08</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>			<b>762,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>0,00</b>	
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	57 000,00	57 000,00	0,00	
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	45811 - Opération pour compte de tiers	762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>			<b>762,00</b>	<b>762,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	45821 - Opérations pour compte de tiers 01	762,00	762,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat d'exercice d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>762,00</b>	<b>-57 000,00</b>	<b>-57 000,00</b>	<b>0,00</b>	
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'invest. Reporté	56 238,00	56 238,00	57 000,00	57 000,00	0,00	
<b>Résultat cumulés d'investissement</b>			<b>56 238,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Résultat cumulés F + I</b>			<b>56 238,00</b>	<b>56 609,96</b>	<b>57 009,96</b>	<b>56 609,96</b>	<b>52 609,96</b>	<b>1,08</b>

33

Maintien du budget sans activité pour l'année 2026, en attente pendant la durée de la DSP.  
En 2026, une partie des charges de personnel du service Cycle de l'eau est imputée sur le budget SPANC, opération rendue possible à la suite de la reprise en fonctionnement des recettes qui étaient restées anormalement en section d'investissement sur les exercices précédents.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Grâce à Mme ROBERT, nous avons récupéré de l'investissement en fonctionnement. On vient donc réinscrire des frais liés au SPANC mais qui n'étaient pas facturés jusqu'ici.

Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

## PRESTATIONS DE SERVICES 2026

Par délibération du 16 novembre 2016, le Conseil communautaire a entériné le principe de création de prestations de services permettant à la Communauté de communes de rendre service aux communes membres par la mise à disposition de moyens humains/matériels à la demande, à titre onéreux.

Différents tarifs d'intervention ont été fixés par délibération selon la demande formulée par la commune :

- intervention d'un, deux ou trois agents intercommunaux
- mise à disposition de matériel
- frais de déplacement supplémentaires pendant la prestation

L'exercice de ces prestations est retracé dans le budget annexe « prestations de services ».

Ce budget annexe est caractérisé par des prévisions et exécutions uniquement en section de fonctionnement.

- En dépenses : masse salariale des agents réalisant les prestations. Depuis le 2nd semestre 2021 la masse salariale est budgétisée sur le BP Principal et remboursée par le Budget Annexe Prestation de service au moyen d'une subvention.
- En recettes : redevances des communes.

Courant 2023, l'analyse des coûts des prestations a permis d'ajuster la tarification et ainsi d'équilibrer les dépenses et les recettes 2024. Les inscriptions 2025 respectent ces équilibres.

Toutefois, la hausse des salaires n'ayant pas été prise en compte dans les tarifs 2026, une contribution de 5 000€ sera nécessaire pour équilibrer ce budget de fonctionnement.

Section	Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/BP 2026
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>69 323,00</b>	<b>61 714,80</b>	<b>68 202,65</b>	<b>53 225,77</b>	<b>69 931,21</b>	<b>-24%</b>
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	18 323,00	12 458,15	17 552,65	9 771,79	17 780,21	-45%
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais ass	51 000,00	49 256,65	50 150,00	42 954,98	50 000,00	-14%
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courant	0,00	0,00	500,00	499,00	2 151,00	-77%
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>			<b>67 329,44</b>	<b>62 673,89</b>	<b>65 250,00</b>	<b>50 454,33</b>	<b>69 750,00</b>	<b>-28%</b>
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges - Rbst ch	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, pre	67 329,44	62 673,89	65 250,00	48 454,33	64 750,00	-25%
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion couran	0,00	0,00	0,00	2 000,00	5 000,00	-60%
Fonctionnement	R	77 - Autres produits de gestion couran	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Epargne brute</b>			<b>-1 993,56</b>	<b>959,09</b>	<b>-2 952,65</b>	<b>-2 771,44</b>	<b>-181,21</b>	<b>1429%</b>
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat d'exercice de fonctionnement</b>			<b>-1 993,56</b>	<b>959,09</b>	<b>-2 952,65</b>	<b>-2 771,44</b>	<b>-181,21</b>	<b>1429%</b>
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (e	1 993,56	1 993,56	2 952,65	2 952,65	181,21	1529%
<b>Résultats cumulés de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>	<b>2 952,65</b>	<b>0,00</b>	<b>181,21</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	458201 - Rbst tonne lisiier Trouhans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	458201 - Rbst tonne lisiier Trouhans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat d'exercice d'Investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat cumulés d'Investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Résultat cumulés F + I</b>			<b>0,00</b>	<b>2 952,65</b>	<b>0,00</b>	<b>181,21</b>	<b>0,00</b>	

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres de la section de fonctionnement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Prestations de Services 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mme GILARDET : Il n'y a aucun investissement sur ce budget car ils sont portés par le principal, et reportés sur la vente de la prestation. Il est à noter un versement au chapitre 75 de 2 000 € venant du principal car des augmentations de charges salariales n'ont pas été prises en compte dans la révision des tarifs. Du coup, nous facturons en dessous du coût. On s'en est rendu compte en 2025, et on va le subir également en 2026. Mais pas d'inquiétude, il y aura une révision des tarifs pour 2027. Ce

budget pourra également être soumis à décision modificative, si certains d'entre vous optent pour la prestation d'urgence de secrétariat de mairie.

**Résultat du vote à main levée**

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

**ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Le Grand Pâquier à BRAZEY-EN-PLAINE 2026**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 8 novembre 2017 le Conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone du Grand Pâquier située à Brazey-en-Plaine.

Le paiement à la commune de Brazey-en-Plaine des parcelles restant à commercialiser intervenant au fur et à mesure de leur vente.

Depuis le transfert, la CC Rives de Saône a réalisé des aménagements par la création de places de stationnement pour cette ZAE (52 000 €).

En 2020, ont débuté en même temps que la réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine les travaux créant un giratoire pour la ZAE de Brazey-en-Plaine. De même, une parcelle de 1711 m<sup>2</sup> a été vendue (15 €/m<sup>2</sup>) et le paiement à la commune afférent à ladite vente de parcelle a été réalisé (11 €/m<sup>2</sup>).

En 2022, seule une division parcellaire pour la création du giratoire a été facturée en 2022 (15 785 €).

Vente en 2023 d'un terrain pour 22 905€.

Vente en 2024 d'un terrain pour 42 792 €.

En 2026, il reste un lot à vendre.

**ND - ZAE BRAZEY EN PLAINE - BP (projet de budget) - 2026**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	<b>DEPENSES</b> 209 221,48	<b>RECETTES</b> 275 865,42
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 66 303,48	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>275 524,96</b>	<b>275 865,42</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>DEPENSES</b> 209 221,48	<b>RECETTES</b> 209 221,48
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 72 252,01
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>209 221,48</b>	<b>281 473,49</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>484 746,44</b>	<b>557 338,91</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>107 391,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>209 221,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>209 221,48</b>	<b>209 221,48</b>
011	Charges à caractère général (3)	13 000,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>115 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>115 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	94 391,71			94 221,48	0,00		94 221,48	94 221,48
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>94 391,71</b>			<b>94 221,48</b>	<b>0,00</b>		<b>94 221,48</b>	<b>94 221,48</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 209 221,48

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>107 391,71</b>	<b>0,00</b>	<b>209 221,48</b>	<b>0,00</b>	<b>209 221,48</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	107 391,71		209 221,48	0,00	209 221,48
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>107 391,71</b>		<b>209 221,48</b>	<b>0,00</b>	<b>209 221,48</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 72 252,01

Total des recettes de fonctionnement cumulées 281 473,49

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>107 391,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>209 221,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>209 221,48</b>	<b>209 221,48</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	107 391,71			209 221,48	0,00		209 221,48	209 221,48
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>107 391,71</b>			<b>209 221,48</b>	<b>0,00</b>		<b>209 221,48</b>	<b>209 221,48</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

66 303,48

Total des dépenses d'investissement cumulées

275 524,96

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>173 865,42</b>	<b>0,00</b>	<b>275 865,42</b>	<b>0,00</b>	<b>275 865,42</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	79 473,71	0,00	181 643,94	0,00	181 643,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>79 473,71</b>	<b>0,00</b>	<b>181 643,94</b>	<b>0,00</b>	<b>181 643,94</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>79 473,71</b>	<b>0,00</b>	<b>181 643,94</b>	<b>0,00</b>	<b>181 643,94</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	94 391,71		94 221,48	0,00	94 221,48
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>94 391,71</b>		<b>94 221,48</b>	<b>0,00</b>	<b>94 221,48</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>275 865,42</b>

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Le Grand Pâquier de BRAZEY-EN-PLAINE 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Il y a 115 000 € au chapitre 011, c'est du déblaiement de gravats. Les 42 000 € correspondent à du stock. Et les 181 643 € correspondent au versement du principal pour équilibrer le budget.

M. BECQUET : Il reste 1 terrain à vendre, et nous avons 2 entreprises qui nous ont contactés, dont une qui a fait une offre ferme par courrier. Je pense que ça va se décanter la semaine prochaine, ça fera 72 000 € de recettes pour la Communauté de communes, et on doit redonner 11 €/m<sup>2</sup> à la commune.

M. DELEPAU : Par rapport à ce qui est écrit, il y a eu la vente de 3 terrains depuis le transfert à la Communauté de communes.

M. DELACOUR : Cela sera corrigé sur le compte rendu.

Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Route de Franche-Comté à SEURRE 2026

En 2019, La CC Rives de Saône s'est portée acquéreur de parcelles de terrains situés route de Franche-Comté à Seurre dans la perspective de créer une Zone d'Activité Economique d'environ 7 ha.

Par délibération du 18 décembre 2019 un budget annexe a été créé pour la comptabilisation des opérations de cette nouvelle ZAE à partir de 2020, caractérisé par l'obligation de tenir une comptabilité de stocks.

En 2020, les opérations sur ce nouveau budget ont consisté en paiement des terrains (373 000 €) et souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour financer l'aménagement de cette zone (durée du prêt : 10 ans). En 2022, une première tranche de travaux de viabilisation est prévue pour 445 000 €. Les autres dépenses concernent le remboursement de l'annuité d'emprunt.

Sur les dépenses initialement prévues en 2025, MOE (151 K€) et travaux (49 K€), seuls l'étude géomètre pour 6000€ et un aménagement foncier pour 9 000€ ont été réalisés.

Pas de vente en de 2023 à 2025 (en l'absence de dates de signature chez le notaire).

1 045 000 € d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks) sont prévus en 2026.

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - BP (projet de budget) - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	722 622,20	718 150,64
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	0,00	4 471,56
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>722 622,20</b>	<b>722 622,20</b>
		+	+
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	625 289,48	624 055,96
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	=	0,00	1 233,52
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>625 289,48</b>	<b>625 289,48</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 347 911,68</b>	<b>1 347 911,68</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>607 342,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>625 289,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>625 289,48</b>	<b>625 289,48</b>
011	Charges à caractère général (3)	200 000,00	0,00	0,00	201 986,02	0,00	0,00	201 986,02	201 986,02
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 986,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 986,02</b>	<b>201 986,02</b>
66	Charges financières	1 711,26	0,00		1 341,26	0,00		1 341,26	1 341,26
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 711,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 341,26</b>	<b>0,00</b>		<b>1 341,26</b>	<b>1 341,26</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>201 711,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 327,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 327,28</b>	<b>203 327,28</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	403 827,18			420 528,44	0,00		420 528,44	420 528,44
043	Opérations ordre intérieur de la section	1 803,76			1 433,76	0,00		1 433,76	1 433,76
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>405 630,94</b>			<b>421 962,20</b>	<b>0,00</b>		<b>421 962,20</b>	<b>421 962,20</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 625 289,48

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>607 434,70</b>	<b>0,00</b>	<b>624 055,96</b>	<b>0,00</b>	<b>624 055,96</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	605 630,94		622 622,20	0,00	622 622,20
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	1 803,76		1 433,76	0,00	1 433,76
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>607 434,70</b>		<b>624 055,96</b>	<b>0,00</b>	<b>624 055,96</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 1 233,52

Total des recettes de fonctionnement cumulées 625 289,48

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>705 630,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>722 622,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>722 622,20</b>	<b>722 622,20</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	605 630,94			622 622,20	0,00		622 622,20	622 622,20
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>605 630,94</b>			<b>622 622,20</b>	<b>0,00</b>		<b>622 622,20</b>	<b>622 622,20</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 722 622,20

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>584 458,12</b>	<b>0,00</b>	<b>718 150,64</b>	<b>0,00</b>	<b>718 150,64</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	180 630,94	0,00	297 622,20	0,00	297 622,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>180 630,94</b>	<b>0,00</b>	<b>297 622,20</b>	<b>0,00</b>	<b>297 622,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>180 630,94</b>	<b>0,00</b>	<b>297 622,20</b>	<b>0,00</b>	<b>297 622,20</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	403 827,18	0,00	420 528,44	0,00	420 528,44
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>403 827,18</b>	<b>0,00</b>	<b>420 528,44</b>	<b>0,00</b>	<b>420 528,44</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	4 471,56
--	----------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Route de Franche-Comté à Seurre 2026,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Il y a 201 000 €, ce sont des frais de maîtrise d'œuvre et de travaux. Nous avons également 100 000 €, qui correspondent au remboursement d'un prêt amortissable, mais nous allons avoir des soucis sur 2026, donc notre directeur financier se creuse la tête car cela pourrait ne pas tenir. Les 297 000 €, c'est le versement du budget principal sur ce budget annexe.

M. BECQUET : Nous avons un porteur de projet sur la zone d'activité, nous serions encore en lice. Sinon, quand nous avons déposé notre permis d'aménager, il a été refusé et on nous demandait une étude environnementale. Mais ce type d'étude dure 14 mois. La bonne nouvelle, c'est que, suite au courrier de recours gracieux, la fourniture d'un dossier monté avec les services et le courrier du porteur de projet, ce recours gracieux a été accepté et nous n'avons pas à faire l'étude environnementale. On a donc redéposé le permis d'aménager hier et il y a maintenant 3 mois de délais, puis nous pourrions commercialiser les terrains. J'espère que nous pourrions installer ce porteur de projet. Croisons les doigts pour les ventes de cette ZAE.

Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

M. DELACOUR : Nous avons fait le tour de tous les budgets et je vous remercie pour ces validations.

Question II.8. RESSOURCES HUMAINES – Plan de formation 2026

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n°2008-512 et n°2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n°13-2024 du 21 février 2024 approuvant le plan de formation triennal (2024-2026),  
Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 février 2026,

Dans le cadre du plan de formation triennal, le conseil communautaire a déterminé par délibération les axes stratégiques de formation suivants :

- 1/ Suivi des formations obligatoires
- 2/ Promouvoir la qualité de vie, le bien-être et la sécurité au travail
- 3/ Former les managers
- 4/ Maîtrise des compétences de base
- 5/ Accompagnement à l'obtention des brevets d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) et à la fonction de directeur (BAFD)

Dans le respect de ce cadre et après avoir réalisé une campagne de recensement des besoins collectifs des services et des agents, la collectivité a établi son plan de formation annuel 2026.

Considérant l'avis de la commission Ressources humaines/vie associative/insertion/santé du 12 février 2026,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au chapitre 011 compte 6184.

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Approuver le plan de formation 2026 annexé au présent rapport,
- Autoriser le Président à signer tout acte y afférent.

Mme DECHAUD : Pour la troisième année, la collectivité vous présente son plan de formation. Pour rappel, le plan de formation est établi lors des entretiens professionnels qui nous font remonter les besoins des agents, et des services. Cette année pas de nouveauté, on retrouve les mêmes axes stratégiques que l'année passée. Juste vous dire qu'on a 3 modalités de formation : en externe – généralement, par le CNFPT-, en union de collectivités – c'est la collectivité qui organise la formation, et qui l'ouvre à d'autres collectivités -, et en « intra » – plutôt du sur-mesure.

**Résultat du vote à main levée**

**Votants : 47**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 47**

**Question II.9. RESSOURCES HUMAINES – Modification du volume hebdomadaire des professeurs de l'école de musique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026**

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des effectifs,

Depuis la rentrée, les effectifs de certaines classes varient à la hausse, impactant ainsi le volume hebdomadaire des postes de deux enseignants.

Il s'avère nécessaire de modifier les volumes hebdomadaires des postes dans les conditions suivantes :

Filière	CAT	Grade	Discipline	Temps complet/non complet	Durée hebdo actuelle	Durée hebdo au 1 <sup>er</sup> mars 2026
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Saxophone	TNC	6,50	7,50
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Guitare	TNC	8,5	9,5
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Batterie	TNC	9	9,50
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Chant	TNC	5	6,50
cult	B	Assistant d'enseignement artistique	Violon	TNC	17,50	18

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 février 2026,

Considérant l'avis de la commission Ressources humaines/vie associative/insertion/santé du 12 février 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal au chapitre 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

- Créer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps complet de professeur relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, du grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

Mme DECHAUD : A l'Ecole de musique intercommunale, on fait deux sessions d'inscription, à la rentrée scolaire et à la rentrée d'année civile. Cela modifie les heures, en augmentation, pour certains professeurs. Cela correspond à peu près à 6 élèves en plus.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

#### Question II.10. RESSOURCES HUMAINES – Modification du volume hebdomadaire de 3 postes de référent périscolaire et 2 postes d'animateur Enfance jeunesse

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des effectifs,

A l'occasion de la mobilité interne du référent du site périscolaire de Seurre en novembre 2025, le service Enfance jeunesse a repensé l'organisation des sites périscolaires de Seurre. Auparavant une seule référente en assurait la direction avec des contraintes organisationnelles, et un effectif d'enfants très important qui nécessitait la détention par le référent d'un BPJEPS.

En parallèle, suite à la fermeture du site périscolaire de Saint-Jean-de-Losne à la rentrée scolaire, un poste de référent était vacant et disponible. Il a donc été affecté sur Seurre.

Désormais à Seurre, le service Enfance jeunesse dispose de deux sites périscolaires avec pour chacun d'eux, un référent qui en assure la direction. Compte tenu de l'effectif des enfants sur chaque site (- 50 enfants), la détention d'un BAFD suffit pour être en conformité avec les taux d'encadrement. Cette réorganisation a amené le toilettage également de deux postes d'animateurs sur les sites périscolaires de Seurre.

Par ailleurs, à l'occasion du départ à la retraite de la référente du site périscolaire de Saint-Usage, le service Enfance jeunesse souhaite transformer son poste en lui rajoutant des heures pour assurer les ALSH de vacances scolaires. Il est rappelé que le principe de fonctionnement du service impose que chaque référent effectue des heures en extrascolaires et/ou les mercredis. Ce poste à Saint-Usage était la seule exception.

Il s'avère nécessaire de modifier les volumes hebdomadaires des postes dans les conditions suivantes :

Filière	CAT	Grade	Fonction	Temps complet/non complet	Durée hebdo actuelle	Durée hebdo au 1 <sup>er</sup> mars 2026
Animation	C	Adjoint d'animation	Référent	TNC	32,25	31,47
Animation	C	Adjoint d'animation	Référent	TNC	27,99	31,47
Animation	C	Adjoint d'animation	Animateur	TNC	29,12	18,92
Animation	C	Adjoint d'animation	Animateur	TNC	30	14,02
Filière	CAT	Grade	Fonction	Temps complet/non complet	Durée hebdo actuelle	Durée hebdo au 1 <sup>er</sup> mai 2026

Animation	C	Adjoint d'animation	Référent	TNC	18,90	31,47
-----------	---	---------------------	----------	-----	-------	-------

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 février 2026,

Considérant l'avis de la commission Ressources humaines/vie associative/insertion/santé du 12 février 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal au chapitre 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Supprimer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de référent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de référent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet d'animateur relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet d'animateur relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Supprimer, à compter du 1er mai 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de référent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de référent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de référent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet d'animateur relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1er mars 2026, 1 emploi permanent à temps non complet d'animateur relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1er mai 2026, 1 emploi permanent à temps non complet de référent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du grade d'adjoint d'animation, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

46

Mme DECHAUD : A Seurre, historiquement, nous avons une référente pour trois sites, soit 80 élèves sous sa responsabilité. En parallèle le périscolaire de Saint-Jean-de-Losne a fermé et la référente est devenue disponible. Donc le service Enfance et Jeunesse a réfléchi, et on propose une réorganisation pour optimiser : avoir 2 référentes sur Seurre. Elles auront donc moins de 80 élèves et en dessous de 50 élèves, on passe la décharge de 3h à 1h. Par ailleurs, l'ancienne référente de Seurre a évolué et est devenue responsable de secteur. Deux animatrices de Seurre vont donc évoluer et prendre les postes de référentes. Il nous reste deux postes d'animatrices qui sont vacants et qui vont le rester car nous avons augmenté les heures d'ALSH. Pour le moment, nous n'en avons pas besoin. Enfin, pour le 5<sup>ème</sup> poste, la référente de Saint-Usage part à la retraite au 1<sup>er</sup> mai. Du fait que l'ALSH de Saint-Usage récupère les enfants de Saint-Jean-de-Losne, on augmente également ses heures. Je vous ai fait les plus et les moins : la collectivité, avec cette réorganisation, va économiser 10,91h et les enfants continueront d'être en sécurité et accompagnés.

**Résultat du vote à main levée**

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

**Question II.11. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2026**

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-23 1° et L332-23 2° ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité, il convient de créer des emplois saisonniers suivants :

### **1. Le service Commande publique/travaux :**

Il est proposé la création de deux emplois non permanents d'agent des espaces verts, pour renforcer l'équipe, sollicitée en particulier par la maintenance de l'espace aquatique, dans les conditions suivantes :

- Nombre : 2
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 2° (saisonnier).

### **2. Le service Tourisme :**

Il est proposé la création de deux emplois non permanents d'agent d'accueil touristique en office de tourisme, dans les conditions suivantes :

- Nombre : 2
- Durée du contrat : 4 mois pour le 1<sup>er</sup> contrat et 2 mois pour le 2<sup>ème</sup> contrat
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C

Il est proposé la création d'un emploi non permanent d'animateur du patrimoine, dans les conditions suivantes :

- Nombre : 1
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 2° (saisonnier).

Considérant l'avis de la commission Ressources humaines/vie associative/insertion/santé du 12 février 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Créer les emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2026,
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Mme DECHAUD : Ce sont exactement les mêmes postes que l'année dernière.

Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

## Question II.12. SUBVENTIONS – Attribution d’une subvention 2026 à la Mission Locale Rurale de l’arrondissement de Beaune

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Action sociale : adhésion à la Mission Locale Rurale de Beaune »,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l’administration et notamment son article 10,

La Communauté de communes Rives de Saône, consciente de l’importance des problématiques sociales et professionnelles rencontrées par une partie de sa population, soutient depuis plusieurs années les projets des associations œuvrant sur le territoire pour réduire les inégalités sociales.

La Communauté de communes est particulièrement attachée à soutenir la mise en situation de travail des publics les plus éloignés de l’emploi. Sur le territoire communautaire, la Mission Locale Rurale de l’arrondissement de Beaune œuvre en ce sens par la prise en charge des jeunes du Val de Saône de 16 à 25 ans non scolarisés.

Afin de contribuer à une meilleure réponse aux besoins des jeunes de 16-25 ans en insertion sociale et professionnelle, la Communauté de communes Rives de Saône soutient l’action de la Mission Locale Rurale de l’arrondissement de Beaune.

Pour 2026, la participation de Rives de Saone est fixée à 1,20 € par habitant soit une subvention de 24 744 € à verser à la Mission Locale Rurale de l’arrondissement de Beaune.

Considérant qu’une collectivité qui attribue une subvention, doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 euros, conclure avec l’organisme de droit privé qui en bénéficie, une convention définissant l’objet, le montant et les conditions d’utilisation de la subvention attribuée,

Pour 2026, il est donc proposé une convention annuelle ayant pour objet de soutenir financièrement l’action de la Mission Locale Rurale de l’arrondissement de Beaune en faveur de l’insertion socio-professionnelle des jeunes.

48

**Les délégués communautaires sont invités à :**

- Entériner le montant de la subvention 2026 revenant à la Mission Locale Rurale de Beaune à 24 744 € (1,20 € x 20 620 habitants)
- Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention annuelle 2026 d’aide financière liant la Communauté de communes Rives de Saône et la Mission Locale Rurale de l’arrondissement de Beaune,

M. DELACOUR : Pour les chiffres INSEE, il s’agit de la population municipale 2023 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

M. BECQUET : J’allais faire un cadeau à Martine ce soir, je pensais qu’on prenait la population totale à 20 935 habitants, mais je vois qu’on prend la population municipale.

*Mme Martine DECHAUD ne prend pas part au vote.*

**Résultat du vote à main levée**

**Votants : 47**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 47**

Mme DECHAUD : Merci Alain, tu l’as dit, cet argent est pour les jeunes du territoire. Je vous remercie infiniment car les finances s’annoncent extrêmement serrées. L’Etat va baisser ses subventions entre 8 et 10 %, donc merci infiniment à la Communauté de communes.

M. BECQUART : A propos d’emplois, j’aimerais rappeler que NOZ cherche à employer 15 à 20 personnes depuis 3 mois et qu’ils ne trouvent personne.

M. FERNANDEZ : Je crois que NOZ devrait se poser les bonnes questions, quand on parle d’emplois précaires...

### **III. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES EMANANT DES DELEGUES**

---

Mme THURILLAT : Ma secrétaire de mairie part en retraite, et je suis à la recherche de quelqu'un pour la remplacer. C'est un contrat de 10h par semaine. Si certains sont intéressés, à partir de mars, n'hésitez pas à diffuser.

Fin de séance à 21h35

Dominique JACOB  
Secrétaire de Séance



Sébastien DELACOUR  
Président de séance